

**N°42**

17 NOV.  
2005

Page 2229  
à 2300

*Le*

**BO**

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



**ÉCHANGES ET ACTIONS  
DE FORMATION  
À L'ÉTRANGER  
ANNÉE SCOLAIRE  
2006-2007**

## *Échanges et actions de formation à l'étranger - année scolaire 2006-2007 (pages I à X)*

■ *C. n° 2005-186 du 10-11-2005 (NOR : MENE0502387C)*

---

### **ORGANISATION GÉNÉRALE**

- 2235 **Déconcentration administrative** (RLR : 140-2g)  
Délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.  
A. du 24-10-2005. JO du 3-11-2005 (NOR : MENA0502311A)

---

### **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE**

- 2236 **Brevets de technicien supérieur** (RLR : 544-4b)  
Organisation de l'examen des BTS - session 2006.  
A. du 28-10-2005. JO du 3-11-2005 (NOR : MENS0502327A)

---

### **ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

- 2237 **Baccalauréat** (RLR : 544-0a)  
Épreuves du baccalauréat général.  
A. du 21-10-2005. JO du 3-11-2005 (NOR : MENE0502287A)
- 2238 **Éducation physique et sportive** (RLR : 933-4 ; 933-5 ; 933-6)  
Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP.  
A. du 11-7-2005. JO du 21-7-2005 (NOR : MENE0501498A)
- 2240 **Éducation physique et sportive** (RLR : 933-4 ; 933-5 ; 933-6)  
Évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP.  
N.S. n° 2005-179 du 4-11-2005 (NOR : MENE0502422N)
- 2275 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)  
Parlement des enfants 2005-2006.  
N.S. n° 2005-178 du 4-11-2005 (NOR : MENE0502433N)
- 2279 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)  
Parcours civiques 2005-2006.  
N.S. n° 2005-177 du 4-11-2005 (NOR : MENE0502390N)

---

## **PERSONNELS**

- 2281 **Examen professionnel** (RLR : 621-7)  
Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du MEN - année 2006.  
A. du 10-11-2005 (NOR : MENA0502466A)
- 2282 **Examen professionnel** (RLR : 621-7)  
Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire réservé aux candidats "hors académie" - année 2006.  
A. du 10-11-2005 (NOR : MENA0502465A)
- 2283 **Commissions administratives paritaires**  
(RLR : 623-0b ; 623-0c)  
CAP des agents et adjoints administratifs des services déconcentrés du MEN.  
A. du 4-11-2005 (NOR : MENA0502417A)
- 2284 **Commissions administratives paritaires** (RLR : 624-4)  
CAP de certains corps de personnels techniques, ouvriers et de service des services déconcentrés et des établissements d'enseignement relevant du MEN.  
A. du 4-11-2005 (NOR : MENA0502418A)
- 2285 **Commissions administratives paritaires** (RLR : 624-1)  
CAP des agents techniques de laboratoire, des aides et des aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du MEN.  
A. du 4-11-2005 (NOR : MENA0502419A)
- 2286 **Comités centraux d'hygiène et de sécurité** (RLR : 610-8)  
Plan d'action amiante.  
Réunions des 17-6-2005 et 15-9-2005 (NOR : MENA0502389X)

---

## **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 2289 **Cessation de fonctions**  
Directeur de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg.  
A. du 19-10-2005. JO du 29-10-2005 (NOR : MENS0502289A)
- 2289 **Nominations**  
Commission des titres d'ingénieur.  
A. du 19-10-2005. JO du 29-10-2005 (NOR : MENS0502262A)

- 2290 **Nominations**  
Bureau de vote central pour les élections à la CAPN des personnels de direction.  
A. du 7-11-2005 (NOR : MEND0502424A)
- 2290 **Nominations**  
Bureau de vote unique pour les élections à la CAPN des IA-IPR.  
A. du 10-11-2005 (NOR : MEND0502425A)

---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2293 **Vacance d'emploi**  
Secrétaire général de l'université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis.  
Avis du 7-11-2005 (NOR : MEND0502405V)
- 2294 **Vacance d'emploi**  
Secrétaire général de l'université de Cergy-Pontoise.  
Avis du 7-11-2005 (NOR : MEND0502423V)
- 2295 **Vacance de poste**  
CASU à l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille.  
Avis du 4-11-2005 (NOR : MEND0502388V)
- 2295 **Vacance d'emploi**  
Agent comptable de l'université Paris II Panthéon-Assas.  
Avis du 3-11-2005 (NOR : MEND0502398V)
- 2296 **Vacance d'emploi**  
Agent comptable de l'université Paris X Nanterre.  
Avis du 3-11-2005 (NOR : MEND0502400V)
- 2297 **Vacance de poste**  
Agent comptable de l'IUFM de Bretagne.  
Avis du 7-11-2005 (NOR : MENA0502403V)
- 2297 **Vacance de poste**  
Dessinateur autocadiste à l'établissement public administratif du campus de Jussieu.  
Avis du 7-11-2005 (NOR : MENA0502406V)

**CERTIFICATIF**

Dans l'arrêté du 20 octobre 2005 relatif au "Concours externe et interne de recrutement des AASU - année 2006" paru au B.O. n° 40 du 3 novembre 2005 :

● Page 2136 :

Pour le concours interne :

**Au lieu de :**

Mardi 11 janvier 2006

**lire :**

**Mercredi 11 janvier 2006**

## Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.  
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		83 €	137 €	113,50 €	

\_\_\_\_\_  
Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_  
Établissement (facultatif)

\_\_\_\_\_  
N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_  
Localité

\_\_\_\_\_  
Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

Règlement à la commande :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP

par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP :  
Trésorerie générale de la Vienne  
Code établissement 10071  
Code guichet 86000  
N° de compte 00001003010  
Clé Rib : 68

\_\_\_\_\_  
Nom de l'organisme payeur

\_\_\_\_\_  
N° de compte ou CCP

**Relations abonnés : 03 44 03 32 37**  
**Télécopie : 03 44 12 57 70**

**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**

**Le B.O.**

**Directeur de la publication :** Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski -  
**Rédacteur en chef :** Jacques Arantias - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Monique Hubert -  
**Secrétaire générale adjointe de la rédaction :** Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre -

**Maquettistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **REDACTION ET RÉALISATION :**  
**Délégation à la communication,** bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70.

● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

● Le numéro : 2,50 € ● Abonnement annuel : 83 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie : Actis.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

## DÉCONCENTRATION ADMINISTRATIVE

NOR : MENA0502311A  
RLR : 140-2g

ARRÊTÉ DU 24-10-2005  
JO DU 3-11-2005

MEN  
DPMA B2

## **D**élégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

*Vu code de l'éducation ; L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod.,  
ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. 83-1033 du 3-12-  
1983 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; A. du 5-10-  
2005*

**Article 1** - Il est ajouté au IV de l'article 7 de

l'arrêté du 5 octobre 2005 susvisé, un alinéa  
ainsi rédigé :

“3° Opérations de mutations intra-académiques”.

**Article 2** - Le directeur des personnels, de la  
modernisation et de l'administration et les  
recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce  
qui le concerne, de l'exécution du présent  
arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la  
République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 2005

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Gilles de ROBIEN

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**BREVETS DE TECHNICIEN  
SUPÉRIEUR**

**NOR** : MENS0502327A  
**RLR** : 544-4b

**ARRÊTÉ DU 28-10-2005**  
**JO DU 3-11-2005**

**MEN  
DES A8**

## Organisation de l'examen des BTS - session 2006

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 octobre 2005, la date de clôture des registres d'inscription à l'examen de la session 2006 des brevets de technicien supérieur, diplôme de conseiller en économie sociale et familiale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique est fixée au vendredi 18 novembre 2005, excepté pour la spécialité "Management des unités commerciales" dont la date de clôture des registres d'inscription est fixée au vendredi 4 novembre 2005. La date d'ouverture des registres est laissée à la diligence des académies.

Les registres d'inscription seront ouverts à la division des examens et concours de chaque rectorat d'académie. Les registres seront clos respectivement aux dates indiquées ci-dessus, à 17 heures.

En cas d'acheminement par voie postale, les dossiers d'inscription devront être expédiés au plus tard à ces mêmes dates (le cachet de la poste faisant foi). Les modalités d'inscription devront être demandées au service chargé d'enregistrer les candidatures, qui fournira aux candidats tous les renseignements utiles sur cet examen.

La date du début des épreuves écrites ou pratiques, organisées à partir d'un sujet national, ainsi que les dates des épreuves communes de la session 2006, feront l'objet d'un arrêté ultérieur.

# ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

## BACCALAURÉAT

NOR : MENE0502287A  
RLR : 544-0a

ARRÊTÉ DU 21-10-2005  
JO DU 3-11-2005

MEN  
DESCO A3

## Épreuves du baccalauréat général

*Vu code de l'éducation, not. art. L.331-1;- D. n° 93-1092 du 15-9-1993 mod. ; A. du 15-9-1993, mod. not. par A. du 29-7-2005*

**Article 1 -** L'article 1er de l'arrêté du 29 juillet 2005 susvisé est **complété** ainsi qu'il suit, en ce qui concerne l'épreuve de spécialité "arts du cirque" à l'examen du baccalauréat général de la série littéraire :

Au lieu de :

	<b>Coefficient</b>	<b>Nature des épreuves</b>	<b>Durée</b>
ou arts du cirque	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 min

Lire :

	<b>Coefficient</b>	<b>Nature des épreuves</b>	<b>Durée</b>
ou arts du cirque***	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 min

\*\*\* *Lorsque le candidat a suivi cet enseignement dans un établissement scolaire relevant de l'éducation nationale.*

**Article 2 -** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2006 de l'examen du baccalauréat général.

**Article 3 -** Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 21 octobre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

ÉDUCATION PHYSIQUE  
ET SPORTIVENOR : MENE0501498A  
RLR : 933-4 ; 933-5 ;  
933-6ARRÊTÉ DU 11-7-2005  
JO DU 21-7-2005MÉN  
DESCO A6

# Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP

*Vu code de l'éducation, not. art. L.331-1 ; D. n° 87-851 du 19-10-1987 mod. ; D. n° 92-109 du 30-1-1992 ; D. n° 92-692 du 20-7-1992 mod. ; D. n° 95-663 du 9-5-1995 mod. ; D. n° 2002-463 du 4-4-2002 mod. ; A. du 22-11-1995 ; A. du 24-7-1997 ; A. du 5-8-1998 mod. ; A. du 20-11-2000 ; A. du 25-9-2002 ; A. du 17-6-2003 ; avis du CSE du 19-5-2005*

**Article 1** - Le présent arrêté fixe les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles.

**Article 2** - Les candidats au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ou des sections d'apprentissage habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation sont évalués, pour l'éducation physique et sportive, par contrôle en cours de formation.

**Article 3** - Sous réserve des dispositions de l'article 30 du décret du 9 mai 1995 susvisé, de l'article 18 du décret du 4 avril 2002 susvisé et de l'article 6 de l'arrêté du 5 août 1998 susvisé, les candidats au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles qui ne sont pas évalués par contrôle en cours de formation le sont lors d'un examen terminal.

Doivent participer à l'examen terminal les candidats individuels, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, les candidats scolarisés au Centre national d'enseignement à distance (CNED), les candidats scolarisés dans les centres de formation d'apprentis non habilités, les candidats relevant de handicap ou présentant une inaptitude partielle, aptes à subir l'épreuve mais dont les conditions de scolarisation n'ont pu permettre la mise en œuvre du contrôle en cours de formation.

L'examen terminal peut également être proposé aux candidats sportifs de haut niveau inscrits sur la liste nationale arrêtée par le ministre chargé des sports ainsi qu'aux espoirs ou partenaires d'entraînement inscrits sur les listes arrêtées par les préfets de région. La détermination du mode d'évaluation s'opère lors de l'inscription à l'examen.

**Article 4** - Les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique attesté par l'autorité médicale scolaire ne permettant pas une pratique assidue des activités physiques et sportives bénéficient d'un contrôle adapté soit dans le cadre du contrôle en cours de formation, soit dans le cadre de l'examen terminal. Les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient.

**Article 5** - Dès lors que le handicap ou l'inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire ne permet pas une pratique assidue des ensembles d'activités proposées mais autorise une pratique adaptée de certaines activités, les candidats relevant du contrôle en cours de formation sont évalués sur deux épreuves adaptées et ceux relevant de l'examen terminal sur une épreuve adaptée. Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le recteur sur proposition de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes.

**Article 6** - Dans le cadre du contrôle en cours de formation, chaque candidat au baccalauréat

professionnel et au brevet des métiers d'art doit réaliser trois épreuves. Elles sanctionnent différents types de compétences attendues dans trois activités physiques, sportives ou artistiques enseignées au cours de l'année terminale.

Dès le début de l'année terminale, chaque établissement propose aux élèves un ou plusieurs ensembles de trois épreuves, issues d'activités de nature différente. Pour chaque ensemble, deux des épreuves au moins sont choisies sur une liste nationale. La troisième peut être issue d'une liste académique.

Les notes sont attribuées en référence au niveau fixé par les programmes. L'évaluation est individuelle, que la prestation soit individuelle ou collective.

**Article 7** - Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la notation de chaque épreuve au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'art est effectuée, par l'enseignant du groupe classe, selon les dispositions définies à l'article 11. Chacune des trois épreuves est notée sur 20 points. Le total des points obtenus est divisé par trois pour obtenir une note individuelle sur 20.

**Article 8** - Dans le cadre du contrôle en cours de formation, pour les candidats au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles, la note d'éducation physique et sportive résulte de l'évaluation de deux épreuves sanctionnant deux compétences attendues dans deux activités physiques, sportives ou artistiques choisies parmi celles enseignées et évaluées au cours de l'année terminale.

Dès le début de l'année terminale, chaque établissement propose aux élèves un ou plusieurs ensembles d'épreuves, issues d'activités de nature différente. Pour chaque ensemble, seule une épreuve peut être issue d'une liste académique.

Les notes sont attribuées en référence au niveau fixé par les programmes. L'évaluation est individuelle, que la prestation soit individuelle ou collective.

**Article 9** - Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la notation de chaque épreuve au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles est effectuée, par

l'enseignant du groupe classe, selon les dispositions définies à l'article 11. Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Le total des points obtenus est divisé par deux pour obtenir une note individuelle sur 20.

**Article 10** - La liste nationale d'épreuves et des activités correspondantes est publiée par voie de note de service. Pour chaque épreuve, une fiche précise les conditions, les critères et les repères de notation. L'ensemble des fiches constitue le référentiel national d'évaluation. Une liste académique d'épreuves et des activités correspondantes la complète. Elle est arrêtée par le recteur. Elle retient au maximum quatre épreuves. Elle se rapporte à des activités physiques, sportives ou artistiques, présentant une particularité géographique ou culturelle régionale ou répondant à une politique éducative académique.

**Article 11** - Un projet annuel de protocole d'évaluation précise, pour chaque établissement, les ensembles d'épreuves proposés aux élèves et le calendrier des contrôles. Le document est adressé à une commission académique d'harmonisation et de proposition des notes, placée sous l'autorité du recteur, qui valide le document, lequel est ensuite adressé pour information au conseil d'administration de l'établissement. Le protocole est porté à la connaissance des élèves.

Présidée par le recteur ou son représentant, la commission académique est composée du ou des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation physique et sportive et d'enseignants d'éducation physique et sportive.

**Article 12** - À l'issue des contrôles, la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes analyse les notes qui lui ont été transmises et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen considéré, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur pour cet examen. La commission académique dresse le compte rendu de chaque session pour l'ensemble des épreuves de chaque examen (baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études

professionnelles) et le transmet à la commission nationale d'évaluation qui publie un rapport annuel.

Placée auprès de la direction de l'enseignement scolaire, la commission nationale est présidée par le doyen du groupe d'éducation physique et sportive de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant.

**Article 13** - L'examen terminal de l'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles s'effectue sur deux activités.

Ces deux activités représentent un couple indissociable. La liste des couples d'activités est nationale et publiée par note de service du ministre chargé de l'éducation nationale. L'évaluation s'effectue selon les mêmes exigences que pour le contrôle en cours de formation. La proposition de note est faite sur 20 points. Le choix du couple d'activités est opéré par le candidat lors de l'inscription à l'examen.

**Article 14** - Le présent arrêté prendra effet à compter de la session 2006 de l'examen. Les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal pour l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive, fixées par l'arrêté du 22 novembre 1995, sont **abrogées** pour ce qui concerne le baccalauréat professionnel, le brevet d'études professionnelles et le certificat d'aptitude professionnelle, à l'issue de la session 2005.

**Article 15** - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire

Roland DEBBASCH

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

NOR : MENE0502422N  
RLR : 933-4 ; 933-5 ;  
933-6

NOTE DE SERVICE N°2005-179  
DU 4-11-2005

MEN  
DESCO A6

# Évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie,  
division des examens et concours ; au directeur  
du service interacadémique des examens et concours  
d'Arcueil*

■ La présente note de service précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art (BMA), au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au brevet d'études professionnelles (BEP), définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 et applicables à compter de la session 2006 des examens.

Pour ce qui concerne le baccalauréat professionnel, le CAP et le BEP, les dispositions qui suivent **se substituent**, à compter de la session

2006, aux dispositions de la circulaire n° 95-253 du 21 novembre 1995.

En fonction de la situation de chaque candidat au baccalauréat professionnel, au BMA, au BEP et au CAP, l'évaluation de l'EPS s'effectue soit en contrôle en cours de formation, soit en examen terminal, soit en contrôle adapté, selon des modalités fixées par les articles 2 à 5 de l'arrêté du 11 juillet 2005 précité.

### 1 - Le contrôle en cours de formation

Le CCF vient ponctuer, au cours de l'année d'examen, chaque période de formation. Les dates des contrôles sont définies et précisées par les établissements de formation.

### Le choix des épreuves (articles 6 et 8 de l'arrêté)

#### a) Bac pro et BMA (article 6)

Le candidat doit réaliser trois épreuves. Il choisit l'un des ensembles de trois épreuves proposés par l'établissement.

Deux épreuves au moins sont issues de la “liste nationale des épreuves” (cf. annexe 1 de la présente note de service).

La troisième épreuve peut être issue de la “liste académique des épreuves”.

Les trois épreuves correspondent à des activités physiques sportives ou artistiques de nature différente, afin de permettre l'évaluation de différents types de compétences définis dans les programmes.

Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité de dispenser l'enseignement de trois activités prévu dans l'année terminale, il peut être autorisé par le recteur, après expertise de l'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive, à proposer en contrôle en cours de formation deux épreuves issues de deux activités de nature différente, au lieu de trois. L'une des épreuves peut être issue de la liste académique des épreuves. Il peut aussi, à titre exceptionnel, demander au recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves à l'examen terminal, au même titre que les établissements ou les élèves relevant de l'article 3 de l'arrêté.

#### **b) BEP et CAP (article 8)**

Deux activités parmi celles enseignées au cours de l'année terminale sont supports de la notation finale. Le candidat choisit deux épreuves :  
- la première est issue de la “liste nationale des épreuves” (cf. annexe 1) ;

- la seconde peut être choisie, soit dans la “liste nationale d'épreuves”, soit dans la “liste académique des épreuves”.

Les deux épreuves correspondent à des activités physiques sportives ou artistiques de nature différente, afin de permettre l'évaluation de différents types de compétences définis dans les programmes.

#### **Les référentiels d'évaluation**

**a) Pour les épreuves issues de la “liste nationale des épreuves”**

- Bac pro et BMA

Le référentiel national d'évaluation est celui prévu pour les baccalauréats général et technologique (note de service n° 2002-131 du 12-6-2002 modifiée par les notes de services n° 2002-154 du 2-10-2003, n° 2004-123 du 15-7-2004 et n° 2005-100 du 8-7-2005 relative à l'évalua-

tion de l'éducation physique et sportive).

Les exigences correspondent à ce qu'il est possible d'attendre à l'issue d'un enseignement d'au moins trente heures pour la partie concernée du programme. Dans les établissements disposant des moyens nécessaires (pas de coût de fonctionnement supplémentaire, présence d'au moins deux enseignants d'éducation physique et sportive dans l'établissement), l'évaluation pourra être assurée par deux examinateurs dont l'un est nécessairement l'enseignant de l'élève. Ils procéderont conjointement à la notation de chaque épreuve.

- BEP et CAP

Le référentiel national d'évaluation est publié en annexe 2 à la présente note de service.

Les exigences correspondent à ce qu'il est possible d'attendre à l'issue d'un enseignement d'au moins vingt heures pour la partie concernée du programme.

Pour tous les diplômes, les référentiels explicitent les modalités d'organisation des épreuves, les éléments d'évaluation, les niveaux et les échelles de notation.

Dans chacune des épreuves, l'évaluation de l'efficacité du candidat représente 60 % au moins de la note finale. Selon les épreuves, le pourcentage restant prend en compte un ou plusieurs éléments complémentaires qui participent à l'atteinte des compétences. À titre d'exemples, ceux-ci peuvent concerner l'organisation corporelle, la sécurité, la prévisibilité, les rôles sociaux.

Une fiche récapitulative par épreuve présente l'ensemble de ces données. Elle contient également des informations pour aider à leur lecture et à la mise en œuvre de l'épreuve. À partir de ces fiches, compte tenu des caractéristiques de l'établissement, les équipes d'enseignants élaborent des outils spécifiques pour réaliser la notation.

**b) Pour les épreuves issues de la “liste académique des épreuves”**

Un référentiel académique d'évaluation est élaboré sous la responsabilité de l'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive. Il accompagne la liste des épreuves arrêtées par le recteur. Il est transmis, pour information, à la commission nationale.

L'établissement propose un protocole d'évaluation des épreuves qui définit les ensembles d'épreuves proposées aux élèves, les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation, les outils de notation, les aménagements du contrôle adapté, les périodes de l'année scolaire retenues pour les épreuves, les informations simples et explicites portées à la connaissance des élèves et des familles. Ce protocole est transmis, pour validation, à la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes. Le calendrier des épreuves et les repères de l'évaluation sont portés à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative, aux familles et aux élèves, sous la responsabilité du chef d'établissement.

### **La commission académique et la commission nationale**

Le rôle et le fonctionnement de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes et de la commission nationale, prévues par les articles 11 et 12 de l'arrêté du 11 juillet 2005 précité, sont précisés par la note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002 modifiée relative à l'évaluation de l'EPS aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique.

## **2 - L'examen terminal**

Il comporte, pour un même candidat, des épreuves à réaliser, sauf exception, au cours d'une seule journée. La date est fixée par le recteur.

Plusieurs centres d'examen peuvent être organisés dans une académie. Ils sont placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur.

Quel que soit l'examen concerné, les candidats choisissent le couple d'épreuves pour lequel ils souhaitent être évalués sur la "liste nationale des couples d'épreuves" figurant en annexe 1 bis de

la note de service n° 2004-123 du 15-7-2004 modifiant la note de service du 12 juin 2002 précitée relative au baccalauréat général et technologique (B.O. n° 31 du 2 septembre 2004). La note obtenue par chacun des candidats est ensuite transmise au président du jury pour attribution définitive. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen.

## **3 - Le contrôle adapté**

Il est destiné aux candidats présentant un handicap ou une inaptitude partielle. Il peut être effectué soit en contrôle en cours de formation selon des modalités proposées par l'établissement et arrêtées par le recteur, soit en examen terminal selon des modalités arrêtées par le recteur. Les services de santé scolaire et la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes sont sollicités pour établir les modalités de ce contrôle. Sa mise en œuvre est faite en application des dispositions de la note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002 modifiée relative aux baccalauréats général et technologique.

### **La dispense de l'épreuve d'EPS à l'examen**

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve, conformément aux dispositions du décret n° 92-109 du 30 janvier 1992 relatif aux dispenses de l'épreuve d'éducation physique et sportive dans les examens du second degré.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

# A n n e x e 1

## LISTE NATIONALE DES ÉPREUVES

Compétences relatives à la dimension culturelle	Les "groupements"	Liste nationale des épreuves (nommées par les activités)
Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Saut en hauteur 7. Pentabond
	Activité aquatique	8. Natation
Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	Activités physiques de pleine nature	9. Course d'orientation 10. Escalade 11. Sauvetage
Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	12. Acrosport 13. Gymnastique aux agrès
	Activités physiques artistiques	14. Arts du cirque 15. Chorégraphie collective
Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	16. Basket-ball 17. Handball 18. Football 19. Rugby 20. Volley-ball
	Activités physiques de sport de combat	21. Judo 22. Savate boxe française
	Activités d'opposition duelle : sports de raquette	23. Badminton simple 24. Tennis de table simple
Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	25. Musculation 26. Course de durée

### Constitution des ensembles d'épreuves

- 1) Les possibilités de choix parmi la liste nationale sont orientées :
  - d'une part, par les compétences qui, ainsi que l'exprime le programme, "donnent le sens de l'éducation physique et sportive" ;
  - d'autre part, par la nécessité de proposer des activités de nature différente.
- 2) Installer, le cas échéant, les épreuves de la liste académique dans le tableau selon leur appartenance aux groupements.
- 3) Choisir pour le baccalauréat trois épreuves issues d'activités de nature différente.
- 4) Choisir pour les CAP et BEP deux épreuves issues d'activités de nature différente.

---

## **A**nnexe 2

---

### RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ÉVALUATION DE L'EPS AUX CAP ET BEP

---

Le référentiel national d'évaluation d'EPS au CAP et au BEP comprend les épreuves suivantes :

- Basket-ball.
- Handball.
- Football.
- Rugby.
- Volley-ball.
- Course de demi-fond.
- Course de haies.
- Relais-vitesse.
- Saut en hauteur.
- Lancer du javelot.
- Saut en pentabond.
- Disque.
- Natation.
- Course d'orientation.
- Escalade.
- Sauvetage.
- Acrosport.
- Gymnastique aux agrès.
- Arts du cirque.
- Chorégraphie collective.
- Judo.
- Savate boxe française.
- Badminton en simple.
- Tennis de table en simple.
- Musculation.
- Course en durée.

# LANCER DU DISQUE CAP BEP

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE											
<p><b>NIVEAU 1</b> Se préparer et réaliser la meilleure performance en communiquant à l'engin la plus grande vitesse d'envol, sous un angle optimal, et avec un placement optimal sur la trajectoire. Construire et utiliser dans l'action des repères extéroceptifs et proprioceptifs aidant à l'ajustement des lancers.</p> <p><b>NIVEAU 2</b> Se préparer et réaliser la meilleure performance avec un nombre limité de tentatives et en exploitant l'augmentation de l'élan, en communiquant à l'engin la plus grande vitesse d'envol, sous un angle d'envol optimal et avec un placement optimal du disque sur la trajectoire.</p>		<p>Chaque élève réalise 5 essais. Les deux meilleurs essais sont retenus pour la notation. Leur moyenne établit la performance support de notation. L1 et L2 = les 2 meilleurs lancers. Chaque élève est noté pour 75% sur la moyenne de L1 et L2</p> <p>L'échauffement (Compétence Méthodologique 1 : s'engager avec lucidité) et la récupération (Compétence Méthodologique : apprécier les effets de l'activité physique) comptent pour 25%.</p> <p>Poids des engins : 1KG pour les filles, 1,5 KG pour les garçons Cas d'essai nul : règlement officiel.</p>											
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2			
<b>15/20</b>	<p>Moyenne de L1 et L2 (les 2 meilleurs lancers) Exemple fille : L1 = 12.50 ; L2 = 14.50. Moyenne = 13.50 Note / 20 = 11 ou note / 15 = 8.25</p>	Note /20	Note /15	Distances filles	Distances Garçons	Note /20	Note /15	Distances filles	Distances Garçons	Note /20	Note /15	Distances filles	Distances Garçons
		01	0.75	7.00	7.93	10	7.5	12.48	16.12	16	12	17.34	23.84
		02	1.5	7.60	8.84	11	8.25	13.29	17.43	17	12.75	18.28	25.07
		03	2.25	8.21	9.75	12	9	14.10	18.74	18	13.5	19.22	26.31
		04	3	8.82	10.66	13	9.75	14.91	20.05	19	14.25	20.16	27.55
		05	3.75	9.43	11.57	14	10.5	15.72	21.36	20	15	21.10	28.79
		06	4.5	10.04	12.48	15	11.25	16.53	22.60				
		07	5.25	11.65	13.39								
		08	6	11.26	14.30								
		09	6.75	11.87	15.21								
<b>05/20</b>	<b>Échauffement</b>	<p><b>Entre 0 et 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en train désordonnée (courses très rapides ou marche)</li> <li>Mobilisations articulaires incomplètes</li> </ul>				<p><b>Entre 1.5 et 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en train progressive</li> <li>Mobilisations des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicitées pour l'épreuve</li> </ul>				<p><b>Entre 3.5 et 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en train progressive et continue intégrant des lancers d'échauffement.</li> <li>Mobilisations des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicitées pour l'épreuve.</li> </ul>			
	<b>Gestion de la sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecte les consignes de l'autorisation de lancer.</li> <li>Manipule le matériel avec sécurité (transport et récupération de l'engin après le lancer)</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecte l'espace d'évolution de ses camarades</li> <li>Manipule le matériel avec sécurité (transport et récupération de l'engin après le lancer)</li> <li>Respecte les consignes de l'autorisation de lancer.</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipule le matériel avec sécurité (transport et récupération de l'engin après le lancer)</li> <li>Respecte les consignes de l'autorisation de lancer.</li> <li>Intervient auprès de ses camarades pour améliorer les conditions de sécurité.</li> </ul>			

# LANCER DU JAVELOT CAP BEP

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE											
<p><b>NIVEAU 1</b> Se préparer et réaliser la meilleure performance en communiquant à l'engin la plus grande vitesse d'envol, sous un angle optimal, et avec un placement optimal sur la trajectoire. Construire et utiliser dans l'action des repères extéroceptifs et proprioceptifs aidant à l'ajustement des lancers. Se préparer à l'effort avant et pendant l'épreuve, pour limiter au maximum les risques de blessure et exprimer à chaque jet le maximum de ses possibilités.</p> <p><b>NIVEAU 2</b> Se préparer et réaliser la meilleure performance avec un nombre limité de tentatives et en exploitant l'augmentation de l'élan, en communiquant à l'engin la plus grande vitesse d'envol, sous un angle d'envol optimal et avec un placement optimal du javelot sur la trajectoire.</p>		<p>Chaque élève réalise 5 essais. Les deux meilleurs essais sont retenus pour la notation. Leur moyenne établit la performance support de notation. L1 et L2 = les 2 meilleurs lancers. Chaque élève est noté pour 75% sur la moyenne de L1 et L2</p> <p>L'échauffement (Compétence Méthodologique 1 : s'engager avec lucidité) et la récupération (Compétence Méthodologique : apprécier les effets de l'activité physique) comptent pour 25%.</p> <p>Poids des engins : 600 g pour les filles, 700 g pour les garçons. Cas d'essai nul : règlement officiel.</p>											
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU A EN COURS D'ACQUISITION				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2			
<b>15/20</b>	<p><b>Moyenne de L1 et L2</b> (les 2 meilleurs lancers) Exemple fille : L1 = 12.50 ; L2 = 14.50. Moyenne = 13.50 Note / 20 = 11 ou note / 15 = 8.25</p>	Note /20	Note /15	Distances filles	Distances Garçons	Note /20	Note /15	Distances filles	Distances Garçons	Note /20	Note /15	Distances filles	Distances Garçons
		01	0.75	5.00	9.00	10	7.5	12.00	19.00	16	12	18.00	28.00
		02	1.5	6.00	10.00	11	8.25	13.00	20.50	17	12.75	19.00	29.50
		03	2.25	7.00	11.00	12	9	14.00	22.00	18	13.5	20.20	31.00
		04	3	7.30	11.50	13	9.75	15.00	23.50	19	14.25	21.30	32.50
		05	3.75	7.70	12.30	14	10.5	16.00	25.00	20	15	22.40	34.50
		06	4.5	8.20	13.30	15	11.25	17.00	26.50				
		07	5.25	9.00	14.70								
		08	6	10.00	16.00								
09	6.75	11.00	17.50										
<b>05/20</b>	<b>Échauffement</b>	<b>Entre 0 et 2</b>				<b>Entre 2.5 et 3.5</b>				<b>Entre 4 et 5</b>			
	<b>Gestion de la sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en train désordonnée (courses très rapides ou marche)</li> <li>• Mobilisation articulaire incomplète</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en train progressive</li> <li>• Mobilisations des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicitées pour l'épreuve</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en train progressive et continue intégrant des lancers d'échauffement.</li> <li>• Mobilisations des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicitées pour l'épreuve.</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecte les consignes de l'autorisation de lancer.</li> <li>• Manipule le matériel avec sécurité (transport et récupération de l'engin après le lancer)</li> <li>•</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecte l'espace d'évolution de ses camarades</li> <li>• Manipule le matériel avec sécurité (transport et récupération de l'engin après le lancer)</li> <li>• Respecte les consignes de l'autorisation de lancer.</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manipule le matériel avec sécurité (transport et récupération de l'engin après le lancer)</li> <li>• Respecte les consignes de l'autorisation de lancer.</li> <li>• Intervient auprès de ses camarades pour améliorer les conditions de sécurité</li> </ul>			

### CAP-BEP : COURSE EN DUREE (CC5)

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p><b>Niveau 1 :</b> Moduler l'intensité de ses déplacements en rapport avec une référence personnalisée pour produire des effets immédiats sur l'organisme proche de ceux qui sont attendus</p> <p><b>Niveau 2 :</b> Produire sur soi une charge physiologique en relation avec des effets recherchés (à très court terme) par l'intermédiaire de déplacements dont les divers paramètres sont précisément prévus et respectés.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Après un échauffement autonome l'élève doit réaliser l'un des 3 entraînements proposés par l'enseignant qui sont spécifiés par des indicateurs cardiaques différents : Entraînement n°1 : 110&lt;FC&lt;140 - Entraînement n°2 : 140&lt;FC&lt;170 – Entraînement n°3 : 170&lt;FC&lt;200 Ces entraînements ont une durée de 15 à 20 mn (y compris les temps de récupérations)</li> <li>La récupération ne doit pas excéder trois minutes</li> <li>A l'issue de la séquence d'entraînement l'élève doit pouvoir faire un bilan de celui-ci à partir des séries réalisées (complètement ou partiellement) , des allures respectées( ou non) (en % de VMA) et à partir de ses sensations. une échelle de ressenti peut être proposée pour que l'élève se positionne ;</li> </ul>		
Points à affecter	Eléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRE D'ACQUISITION DE NIVEAU 1	DEGRE D'ACQUISITION DE NIVEAU 2
3 points	<b>CONCEVOIR</b> C'est justifier le choix de son entraînement en fonction d'un mobile personnel	Justifie son entraînement par des manques (ni le 1 <sup>er</sup> , ni le 2 <sup>nd</sup> ) ou par des généralités (parce que j'aime bien ce type de course) <b>1 point</b>	Justifie le choix de son entraînement par un mobile personnel <b>2 points</b>	Justifie le choix de son entraînement par des raisons personnelles ancrées dans un contexte de vie <b>3 points</b>
12 pts	<b>PRODUIRE</b> Respect des caractéristiques de l'entraînement choisi (solicitation d'un registre énergétique particulier)  Centration de l'attention de l'élève  Et  Statut de l'effet corporel	L'élève reproduit partiellement les séries sans respecter précisément les contraintes du contrat (distances, temps de récupération, tout est approximatif). <b>De 0 à 2,5 pts</b> Il ne contrôle pas systématiquement ses allures (en % de sa VMA) après chaque course.  Ces séries sont incomplètes et ne produit que des effets inappropriés à ce que l'entraînement choisi par l'élève recherchait <b>De 0 à 2,5 pts</b>	Les séries sont réalisées même si toutes les récupérations ne sont pas toutes respectées  <b>De 3 à 4,5 pts</b>  Les allures de course sont le plus souvent respectées L'effort de l'élève porte sur la réalisation "mécanique" de sa série (aspect technique),  "De la reproduction de forme à la production d'effets" <b>De 3 à 4 pts</b>	Régule son engagement en fonction de ses sensations et des repères pris sur son pouls Les séries et les récupération sont respectées et quand celles ci sont modifiées, cela est toujours justifié en rapport à un ressenti (par oral ou par écrit)  <b>De 5 à 6 pts</b> Les allures de course sont respectées Utilise et manipule des paramètres en vue de provoquer des effets différents (il peut répondre à des questions du style : "Si je fais ...j'obtiens..."). La production d'effets est visée à partir de charges de travail spécifiques <b>De 5 à 6 pts</b>
5 pts	<b>ANALYSER</b> Analyse et perception des effets.	L'irrégularité des allures dans les séries ne permet pas d'analyse pertinente du travail fourni  De 0 à 1,5 pt	Les effets corporels sont identifiés a l'issue de l'action mais perçus et interprétés de façon exagérée (Loi du « tout ou rien ». <b>De 2 à 3,5 pts</b>	L'élève décrit plus justement les sensations perçues. Les effets corporels sont perçus en cours d'action et commencent à être interprétés seuls à seuls (essoufflement, perte d'amplitude de la foulée, tension ou douleur musculaire ...).  L'élève repère des registres provoquant des états allant du bien être au mal-être-et utilise une terminologie plus adaptée. <b>4.5 ou 5 pts</b>



## SAUT EN PENTABOND CAP BEP

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE											
<p><b>NIVEAU 1</b> Se préparer et réaliser, avec un nombre limité de tentatives, la meilleure performance, en communiquant au corps la plus grande vitesse horizontale, et en conservant lors de la réalisation du saut une part de celle-ci, tout en produisant des composantes de vitesse verticale optimales au regard de l'épreuve.</p> <p><b>NIVEAU B</b> Se préparer et réaliser, avec un nombre limité de tentatives et en exploitant l'augmentation de l'élan, la meilleure performance, en communiquant au corps la plus grande vitesse horizontale, et en conservant lors de la réalisation du saut la plus grande part de celle-ci, tout en produisant des composantes de vitesse verticale optimales au regard de l'épreuve.</p>		<p>Le pentabond est un enchaînement de 5 bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. 4 essais sont autorisés La moyenne des 2 meilleurs sauts (S1 et S2) compte pour 75% de la note.</p> <p>L'échauffement (Compétence Méthodologique 1 : s'engager avec lucidité) et la récupération (Compétence Méthodologique : apprécier les effets de l'activité physique) comptent pour 25%.</p> <p>Cas de nullité :</p> <p>1) lorsque le 1<sup>er</sup> bond n'est pas un cloche-pied</p> <p>2) quand le sauteur prend son premier appel au-delà de la limite d'appel et/ou quand il ne retombe pas dans le sable à l'intérieur la zone de réception (qui commence un mètre au delà du bord du sautoir ou début du sable).</p> <p>Mesure des sauts : depuis la limite d'appel choisie par l'élève jusqu'à la marque dans la zone de réception autorisée. Plusieurs « planches » (ou distances comprises entre la limite d'appel et la zone de réception) sont aménagées.</p>											
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU A EN COURS D'ACQUISITION				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2			
<b>15/20</b>	<p><b>Moyenne de S1 et S2</b> (barèmes distincts pour les garçons et les filles) Exemple : Un garçon réalise 13 puis 14 m, la moyenne est 13.50. Note / 20 = 14 ou note / 15 = 10.5</p>	Note /20	Note /12	Distances en m Filles	Distances en m Garçons	Note /20	Note /12	Distances en m Filles	Distances en m Garçons	Note /20	Note /12	Distances en m Filles	Distances en m Garçons
		01	0.75	5.80	7.00	10	7.5	9.40	11.50	16	12	11.50	14.10
		02	1.5	6.20	7.50	11	8.25	9.80	11.90	17	12.75	11.90	14.60
		03	2.25	6.60	8.00	12	9	10.20	12.30	18	13.5	12.30	15.10
		04	3	7.00	8.50	13	9.75	10.50	12.70	19	14.25	12.70	15.60
		05	3.75	7.40	9.00	14	10.5	10.80	13.10	20	15	13.20	16.30
		06	4.5	7.80	9.50	15	11.25	11.10	13.60				
		07	5.25	8.20	10.00								
		08	6	8.60	10.50								
		09	6.75	9.00	11.00								
<b>05/20</b>	<b>Échauffement et récupération</b>	<p><b>Entre 0 et 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en train désordonnée (courses rapides ou marche)</li> <li>• Mobilisations articulaires incomplètes</li> </ul>				<p><b>Entre 2.5 et 3.5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en train progressive</li> <li>• Mobilisation des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicités pour l'épreuve</li> <li>• Récupération active immédiatement après l'effort (marche)</li> </ul>				<p><b>Entre 4 et 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en train progressive et continue intégrant des courses d'élan.</li> <li>• Mobilisation des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicités pour l'épreuve.</li> <li>• Récupération active immédiatement après l'effort.</li> <li>• Étirements en fin de séance</li> </ul>			

## COURSE DE DEMI-FOND CAP BEP

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE											
<p><b>NIVEAU 1</b> Se préparer pour effectuer une série de 3 courses chronométrées afin de réaliser le meilleur temps possible. Se préparer à l'effort avant et pendant l'épreuve pour limiter au maximum les risques de blessure et exprimer à chaque course le maximum de ses possibilités.</p> <p><b>NIVEAU 2</b> Se préparer pour effectuer une série de courses chronométrées afin de réaliser le meilleur temps sur la distance totale de course, en recherchant parallèlement à respecter un projet conçu et expérimenté lors des séances d'entraînement.</p>		<p>En demi-fond, chaque élève réalise 3 courses de 500m (récupération de 10mn maximum) chronométrées par un enseignant à la seconde. Les élèves courent sans montre ni chronomètre. Le temps cumulé compte pour 75 % de la note.</p> <p>L'échauffement (Compétence Méthodologique 1 : s'engager avec lucidité) et la récupération (Compétence Méthodologique : apprécier les effets de l'activité physique) comptent pour 25%.</p>											
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1				DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2			
<b>15/20</b>	<p><b>Temps cumulé pour les trois 500 m réalisés</b> (barème différencié garçons - filles)</p> <p>Exemple : une fille réalise 7mn01 Sa note est 13 / 20 (ou 9.75 / 15)</p>	Note / 20	Note / 15	Temps Filles	Temps Garçons	Note /20	Note /15	Temps Filles	Temps Garçons	Note /20	Note /15	Temps Filles	Temps Garçons
		01	0.75	12.00	8.50	10	7.5	7.56	6.00	16	12	6.17	4.59
		02	1.5	11.25	8.20	11	8.25	7.38	5.49	17	12.75	6.03	4.50
		03	2.25	10.50	7.50	12	9	7.20	5.38	18	13.5	5.55	4.42
		04	3	10.20	7.20	13	9.75	7.03	5.27	19	14.25	5.47	4.35
		05	3.75	9.50	6.50	14	10.5	6.47	5.17	20	15	5.41	4.30
		06	4.5	9.24	6.40	15	11.25	6.31	5.08				
		07	5.25	8.59	6.30								
		08	6	8.37	6.20								
		09	6.75	8.15	6.10								
<b>05/20</b>	<b>Échauffement et récupération</b>	<p><b>Entre 0 et 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en train désordonnée (courses rapides ou marche)</li> <li>• Mobilisations articulaires incomplètes</li> </ul>				<p><b>Entre 2.5 et 3.5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans son 1er échauffement, Intègre des allures de son 500 m</li> <li>• Mise en train progressive</li> <li>• Mobilisation des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicités pour l'épreuve</li> <li>• Récupération active immédiatement après l'effort (marche)</li> </ul>				<p><b>Entre 4 et 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de l'allure sur plusieurs dizaines de m avant le 1<sup>er</sup> départ</li> <li>• Mise en train progressive et continue.</li> <li>• Mobilisation des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicités pour l'épreuve.</li> <li>• Récupération intégrant une mise en activité pour le 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> 500m</li> </ul>			

**CAP BEP GYMNASTIQUE AUX AGRES Barres ( asymétriques , parallèles , fixe )**

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p>NIVEAU 1 Construire , réaliser et juger un enchaînement gymnique qui articulent les dimensions acrobatique et esthétique dans le respect du code de référence</p> <p>NIVEAU 2 Concevoir , construire , réaliser devant un public et juger un enchaînement gymnique composé d'au moins 6 éléments , qui intègre les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation libre présentée sur une fiche type qui comporte son scénario ( figurines , chronologie et niveau de difficultés )</li> <li>- La variété des familles doit être représentée</li> <li>- Nombre d'éléments et niveau de difficulté identifiés</li> <li>- Passage devant un jury</li> </ul> <p><b>Commentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cotation des difficultés est référée au code de Gymnastique UNSS 1998</li> <li>- Difficultés A=0,60 B=0,80 C=1,0 D=1,2</li> </ul>		
Points	Eléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
15/20	Difficulté et réalisation de la construction de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La somme des difficultés doit être au moins égale à 3,6 points ( 6A= 3,6 pts )</li> <li>- L'enchaînement gymnique intègre au minimum un appui , une suspension et un changement de face .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La somme des difficultés doit être au moins égale à 4 points ( au moins 2 difficultés B )</li> <li>-L'enchaînement gymnique intègre un appui , une suspension , un changement de face et une rotation ou un maintien</li> <li>- Si un éléments est réalisé 2 fois , sa valeur n'est prise en compte qu'une fois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La somme des difficultés doit être supérieure à 4 points ( au moins 3 difficultés B )</li> <li>- 6 éléments sont pris en compte pour l'attribution des points de difficultés</li> <li>- Tous les autres éléments sont considérés comme des éléments de liaison</li> <li>Si un éléments est réalisé 2 fois , sa valeur n'est prise en compte qu'une fois</li> <li>Exigences de composition :</li> <li><u>Aux barres asymétriques</u> : 2 rotations/ 1 appui sur chaque barre dont un changement de face / 2 suspensions</li> <li><u>Aux barres parallèles</u> : 1 passage à l'appui brachial ( groupe 2 et 3 ) / 1 passage à la suspension ( groupe 5 et 6 ) / 1 maintien ( groupe 7 ) / 1 changement de face ( groupe 8 )</li> <li><u>A la barre fixe</u> : un travail de l'appui à la suspension ou inversement / un changement de face / une rotation / un changement de prise sans changement de face</li> </ul>
	EXECUTION = 9 points	Le gymnaste obtient au plus 4,6 pts sur 9 en exécution	Le gymnaste obtient entre 4,8 et 7 points en exécution	Le gymnaste obtient entre 7,2 et 9 points en exécution
<p><b>La difficulté de l'enchaînement ne doit pas être privilégiée au détriment d'une parfaite exécution</b></p> <p>3types de fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fautes de tenue ( liées à la tenue , à la présentation et au maintien ) = petites fautes = 0,2 pt</li> <li>- fautes de rythme ( fluidité , alternance de temps forts et de temps faibles , rupture de l'enchaînement ) = fautes moyennes = 0,4 pt</li> <li>- fautes techniques ( liées à la réalisation technique des éléments ( gainage , amplitude , placements segmentaires , ) = grosses fautes = 0,6 pt</li> </ul> <p><b>Fautes particulières aux barres ne concernant que le Niveau 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elan intermédiaire ( -0,4 ) / Arrêt ( -0,4 ) / Touche de l'agrès ( -0,4 ) / S'accrocher à l'agrès pour éviter la chute ( -0,6 ) / Chute ( -0,8 ) / Absence de sortie (0,6)</li> <li>- Tout élément non réalisé , réalisé avec aide ou non maîtrisé entraîne la suppression de sa valeur</li> </ul>				
02/20	<b>Construction</b>	00 pt 1pt Présence d'un appui , d'une suspension et d'un changement de face ( en termes binaires oui =1pt / non = 00pt )	1,5pt Présence d'un appui , d'une suspension et d'un changement de face ( en termes binaires oui =1pt / non = 00pt ) Présence d'un maintien ou d'une rotation = + 0,5pt - Adéquation entre les réalisations et les ressources de l'élève - Juxtaposition d'éléments	2pts Présence des 4 familles ( en termes binaires oui = 2pts si non voir N1 ou N-1  - Choix des éléments en adéquation avec les ressources des élèves - Les éléments s'enchaînent de façon continue
03/20	<b>Juger</b>	00pt 01pt L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt si non =00pt	1,5 2pts L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt L'élève juge repère toutes les familles de la composition = 0,5 pt si non =00pt L'écart de notation sur la note d'exécution avec le professeur est inférieur à 1,5 pt = 0,5 pt	2,5pts 3pts L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt L'élève juge repère toutes les exigences de composition = 1pt L'écart de notation sur la note d'exécution avec le professeur est inférieur à 1,5 pt = 0,5 pt / inférieur à 1pt = 1pt

COMPETENCES ATTENDUES BASKET BALL		CAP – BEP				EVALUATION DE LA PRESTATION : la situation, le déroulement, les règles			
<p><b>Niveau 1</b> : Rechercher le gain d'une rencontre en utilisant prioritairement la contre attaque face à une défense qui cherche à la récupérer par interception le plus rapidement possible, dans le respect de l'autre et des règles</p> <p><b>Niveau 2</b> : rechercher le gain d'une rencontre par la mise en place d'une attaque fondée sur l'occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement) face à une défense organisée pour récupérer la balle et défendre la cible. Etre capable de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Match à 4 contre 4 sur un terrain réglementaire, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré a priori</li> <li>• Chaque équipe dispute au moins 2 rencontres de 8 minutes minimum</li> <li>• Les règles essentielles sont celles du basket, la 3<sup>ème</sup> faute personnelle est sanctionnée par une exclusion temporaire de 1'30</li> </ul> <p>Remarque : Dans des situations de forte hétérogénéité (mixité ou de niveau), ne permettant pas au candidat d'exprimer tout son potentiel, une variation de plus ou moins un point permet de distinguer la contribution du candidat dans certains rôles ou de compenser une situation qui lui serait défavorable.</p>							
Points à affecter	Eléments à évaluer	Niveau 1 en cours d'acquisition		Niveau 1 atteint		Niveau 2 atteint			
6 pts	<b>Efficacité collective</b> <b>Organisation collective</b>  Sur 4 points	La balle progresse par le PB	La balle progresse vers l'avant par l'action de partenaires (au moins à 2)	La balle progresse par une organisation collective repérable	La défense s'organise autour d'une consigne collective	Réorganisation possible entre deux mi-temps	L'équipe trouve des positions favorables de tir.		
		Les actions individuelles prédominent Le contre ou la récupération de la balle donne l'occasion d'aller au panier. Défense perméable Entraide à proximité	Les balles arrivent dans l'espace de marque <b>Des temps d'arrêts caractérisent encore la progression de la balle</b> <b>Défense qui gêne la progression de la balle</b> Les rôles s'organisent en fonction du statut porteur / non porteur Exploitation de l'espace de jeu en profondeur	La défense récupère des balles <b>Répartition des joueurs sur le terrain en fonction des ressources et des rôles à tenir (positions clés)</b> <b>Les actions sont en continuité (Organisation à 2 ou 3, passe et va ...)</b>	<b>0 point</b>	<b>2 pts</b>	<b>3,5 pts</b>	<b>4 pts</b>	
Gain des rencontres Sur 2 points		<b>0 point</b>						<b>2 pts</b>	
		<b>en fonction du nombre de matchs joués et donc gagnés ou perdus (+ éventuellement les paniers encaissés/ paniers marqués)</b>							
6 pts	<b>Efficacité du joueur attaquant</b>  <b>Porteur de balle</b>  <b>Non porteur de balle</b>	Perd la balle <b>Regard centré sur la balle lors du dribble</b> Réagit quand il est bloqué Passe de manière non adaptée et n'enchaîne rien Tire sans prendre en compte les adversaires et sa position par rapport à la cible	Ne perd pas la balle <b>Prend des infos quand il a la balle et regarde l'espace de jeu</b> Progresse en dribble si l'espace est dégagé Passes et tirs réalistes : distances de passe et de tir adaptées	Accélère le jeu - Crée le danger Progresse en dribble en protégeant sa balle Transmet et reçoit des passes dans la course d'élan Utilise une situation favorable de tir Utilise 1 ou 2 techniques de tir selon la situation	<b>Statique</b> Orienté par rapport au porteur et non par rapport à la cible Déplacement sans rupture de rythme, suit le jeu	<b>Disponible par rapport au partenaire</b> Se rend disponible en avant du porteur avec une orientation partagée porteur de balle/cible Est à distance de passe, en dehors de l'alignement porteur/défenseur Appel de balle dans de bonnes conditions de démarquage	<b>Enchaîne démarquage, remplacement</b> Se rend disponible pour aider le porteur en appui , en soutien, porte un écran Utilise les couloirs latéraux Se stabilise à la périphérie en position de tir favorable ou s'infiltré dans un espace libre Jeu aérien : claquette et rebond		
		<b>Passif ou explosif</b> Défend seulement sur le ballon Beaucoup de fautes et de violations A contre sens du jeu Rebond non exploité	<b>Gêne et ralentit</b> Ferme l'accès au panier Gêne le porteur en se plaçant entre la cible et le porteur Rebond aléatoire	<b>Gêne et récupère</b> Intercepte Presse le porteur, dissuade le non porteur Articule ses actions avec ses partenaires Jeu aérien : contre et rebond					
3 pts	<b>Efficacité du joueur défenseur</b>	<b>Joueur non engagé</b> Respecte l'intégrité physique* des autres joueurs mais : Conteste le règlement Attribue systématiquement les erreurs aux autres * Si mise en danger de l'intégrité physique = 0 point	<b>Joueur lucide</b> Respecte le non contact Accepte les décisions de l'arbitre Maîtrise ses réactions émotionnelles Maîtrise son engagement physique Prend en compte les capacités physiques et techniques de ses partenaires	<b>Joueur « engagé »</b> Respect de l'organisation collective déterminée à l'avance S'engage avec combativité mais loyalement Capable de tenir certains rôles spécifiques (arbitre, capitaine, coach ) Utilise des informations sur une séquence de jeu pour se réorganiser Impose des alternatives de jeu					
5 pts	<b>Engagement du joueur</b>	En référence aux compétences de la composante méthodologique prioritairement sollicitées : CM1 : s'engager lucidement et CM4 : Se confronter aux règles de vie collectives							

COMPETENCES ATTENDUES		CAP – BEP HAND BALL - PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE			
<p><b>Niveau 1</b> : Rechercher le gain d'une rencontre en utilisant prioritairement la montée rapide de la balle face à une défense qui cherche à la récupérer le plus rapidement possible, dans le respect de l'autre et des règles</p> <p><b>Niveau 2</b> : rechercher le gain d'une rencontre par la mise en place d'une attaque fondée sur l'occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement) face à une défense qui s'organise prioritairement pour récupérer la balle et défendre la cible. Etre capable de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Match à 6 contre 6 (5 joueurs de champ et un gardien), opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré a priori</li> <li>Chaque équipe réalise au moins 2 rencontres (comportant 2 mi-temps) de 10 minutes minimum (1 temps mort de 30" par équipe peut être demandé au cours du match)</li> <li>Les règles essentielles sont appliquées. L'engagement est réalisé par le gardien depuis sa surface.</li> </ul> <p>Remarque : Dans des situations de forte hétérogénéité (mixité ou de niveau), ne permettant pas au candidat d'exprimer tout son potentiel, une variation de plus ou moins un point permet de distinguer la contribution du candidat dans certains rôles ou de compenser une situation qui lui serait défavorable.</p>			
Pts à affecter	Eléments à évaluer	Niveau 1 en cours d'acquisition		Degré d'acquisition niveau 1	Degré d'acquisition niveau 2
6 pts	<b>Efficacité collective</b>  <b>Organisation collective</b> / 4 points	La balle progresse principalement par le porteur de balle	Pertes de balles fréquentes Défense perméable Actions individuelles prédominent	La balle progresse vers l'avant par l'action de partenaires (au moins à 2)  Les balles arrivent dans espace de marque <b>La défense qui gêne la progression de la balle</b> <b>Des temps d'arrêts caractérisent encore la progression de la balle</b> Les rôles s'organisent en fonction du statut porteur / non porteur de balle Organisations à 2 ou 3 (passe et va, passe et suit...) Exploitation de l'espace de jeu en profondeur	La balle progresse par une organisation collective repérable La défense s'organise autour d'une consigne collective. <b>Réorganisation possible entre deux mi-temps</b> L'équipe trouve des positions favorables de tir. La défense récupère des balles <b>Les actions sont en continuité</b> <b>Le temps de conservation de la balle augmente</b> <b>Répartition des joueurs sur le terrain en fonction des ressources et des rôles à tenir (positions clés)</b>
		0,5 pts	1,5 pts	2 pts	3 pts
Gain des rencontres / 2 points		<b>0 point</b> en fonction du nombre de matchs joués et donc gagnés ou perdus (+ éventuellement les buts encaissés/ buts marqués) <b>2 pts</b>			
6 pts	<b>Efficacité du joueur en attaque</b>	<b>Porteur de balle</b>  Perd la balle fréquemment Ne prend en compte ses partenaires que si il est bloqué Bute sur les défenseurs Passes imprécises Ne tire pas même en condition favorable ou au contraire tire dans des conditions irréalistes.	<b>Non porteur de balle</b>  <b>Statique</b> Placement et déplacements se font / au ballon Suit jeu en parallèle, ou en retard, parfois à contre sens du jeu. Propose de "fausses solutions": distance inadéquate ou dans alignement porteur de balle / défenseur	Ne perd pas la balle <b>En réussite quand la pression défensive est modérée</b> Progresse en dribble si l'espace est dégagé Passes efficaces et tirs réalistes : distance de passe, tir . . . Capable de transmettre balle dans la course de son partenaire Repère et utilise situations favorables de tir Tirs placés ou puissants (un seul registre )	Accélère le jeu -Crée le danger Passe et reçoit la balle en mouvement Possède dribble de contre attaque, passe longue et tir en suspension Exploite des intervalles et se met en position favorable de tir, met en danger le gardien Touche beaucoup de ballons
		<b>Organisé autour de l'attaque de la cible</b> Utilise les couloirs latéraux pour écarter le jeu Capable de sortir du marquage de son défenseur direct (changement de rythme, changement de direction, feinte ) Se met en situation favorable de futur tireur Occupe une position clef déterminée			
3 pts	<b>Efficacité du joueur en défense</b>	<b>Inefficace</b> Défend seulement sur le ballon (pas / cible ) Beaucoup de fautes de contact et de violations Parfois à contre sens du jeu	<b>Gène et ralentit</b> Ferme l'accès au but Gène le porteur en se plaçant entre la cible et le porteur Arrêt de tirs "faciles"	<b>Gène et récupère</b> Presse le porteur, dissuade sur le non porteur, intercepte, gêne le tir Articule ses actions avec ses partenaires	
5 pts	<b>Engagement du joueur</b>	<b>Joueur non engagé</b> Respecte l'intégrité physique* des autres joueurs mais : Conteste le règlement Attribue systématiquement les erreurs aux autres  * Si mise en danger de l'intégrité physique = 0 point	<b>Joueur lucide</b> Intègre les règles liées au contact corporel Accepte les décisions de l'arbitre Maîtrise ses réactions émotionnelles et son engagement physique Prend en compte les capacités physiques et techniques de ses partenaires Capable de recueil de données sur le jeu (observation ou feuille de match)	<b>Joueur « engagé »</b> Respecte l'organisation collective déterminée à l'avance par l'équipe S'engage avec combativité mais loyalement Capable d'utiliser des données recueillies sur le jeu pour réorganiser la stratégie mise en place Capable de tenir certains rôles spécifiques (arbitre, capitaine, coach )	

COMPETENCES ATTENDUES		CAP BEP GYMNASTIQUE à la Poutre - PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p>NIVEAU 1 Construire , réaliser et juger un enchaînement gymnique qui articulent les dimensions acrobatique et esthétique dans le respect du code de référence</p> <p>NIVEAU 2 Concevoir , construire , réaliser devant un public et juger un enchaînement gymnique composé d'au moins 6 éléments , qui intègre les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation libre présentée sur une fiche type qui comporte son scénario ( figurines , chronologie et niveau de difficultés )</li> <li>- La variété des familles doit être représentée</li> <li>- Le nombre d'éléments et le niveau de difficulté identifiés</li> <li>- Prestation réalisée sous forme d'un aller et un retour ( deux longueurs de poutre au minimum )</li> <li>- Possibilité de limiter en temps la prestation pour le Niveau 2</li> </ul> <p><b>Commentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cotation des difficultés est référée au code de Gymnastique UNSS 1998</li> <li>- Difficultés A=0,60 B=0,80 C=1,0 D=1,2</li> </ul>		
Points	Eléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
15/20	<p>Difficulté et réalisation de la construction de la prestation</p> <p>DIFFICULTE = 6 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La somme des difficultés doit être au moins égale à 3,6 points ( 6A= 3,6 pts )</li> <li>- L'enchaînement gymnique intègre au minimum un éléments de maintien , une série gymnique de 2 éléments dont un saut , un élément acrobatique en entrée ou en sortie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La somme des difficultés doit être au moins égale à 4 points ( au moins 2 difficultés B )</li> <li>-L'enchaînement gymnique intègre un élément de maintien , une série gymnique de 2 éléments dont un saut et deux éléments acrobatiques dont un réalisé hors entrée ou sortie</li> <li>- Si un éléments est réalisé 2 fois , sa valeur n'est prise en compte qu'une fois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La somme des difficultés doit être supérieure à 4 points ( au moins 3 difficultés B )</li> <li>- 6 éléments sont pris en compte pour l'attribution des points de difficultés</li> <li>- Tous les autres éléments sont considérés comme des éléments de liaison</li> <li>- Si un éléments est réalisé 2 fois , sa valeur n'est prise en compte qu'une fois</li> </ul> <p>Exigences de composition :</p> <p>Une entrée en appui / 2 éléments acrobatiques / 2 éléments chorégraphiques / une sortie en rotation / 2 longueurs de poutre minimum</p>
		<p>Le gymnaste obtient au plus 4,6 pts sur 9 en exécution</p> <p>EXECUTION = 9 points</p>	<p>Le gymnaste obtient entre 4,8 et 7 points en exécution</p> <p>Le gymnaste obtient entre 7,2 et 9 points en exécution</p>	<p><b>La difficulté de l'enchaînement ne doit pas être privilégiée au détriment d'une parfaite exécution</b></p> <p>3types de fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fautes de tenue ( liées à la tenue , à la présentation et au maintien ) = petites fautes = 0,2 pt</li> <li>- fautes de rythme ( fluidité , alternance de temps forts et de temps faibles , rupture de l'enchaînement ) = fautes moyennes = 0,4 pt</li> <li>- fautes techniques ( liées à la réalisation technique des éléments ( gainage , amplitude , placements segmentaires , ) = grosses fautes = 0,6 pt</li> </ul> <p><b>Fautes particulières à la poutre ne concernant que le Niveau 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt (-0,4 ) / Touche de l'agrès (-0,4 ) / S'accrocher à l'agrès pour éviter la chute ( -0,6 ) / Chute ( -0,8 ) / Absence de sortie ( -0,6 ) / marche sur pieds à plat ( 0,6 )</li> <li>- Tout élément non réalisé , réalisé avec aide ou non maîtrisé entraîne la suppression de sa valeur</li> </ul>
02/20	Construction	<p>00 pt</p> <p>1pt</p> <p>Présence d'un élément de maintien , d'une série gymnique de 2 éléments dont un saut et d'un élément acrobatique en entrée ou en sortie ( en termes binaires oui =1pt / non = 00pt )</p>	<p>1,5pt</p> <p>2pts</p> <p>Présence d'un élément de maintien , d'une série gymnique de 2 éléments dont un saut et d'un élément acrobatique en entrée ou en sortie ( en termes binaires oui =1pt / non = 00pt )</p> <p>Présence d'un élément acrobatique hors entrée ou sortie = 0,5 pt si non = 00pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation entre les réalisations et les ressources de l'élève</li> <li>- Juxtaposition d'éléments</li> </ul>	<p>2pts</p> <p>Présence de toutes les exigences de composition ( en termes binaires oui = 2pts si non voir N1 ou N-1 )</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des éléments en adéquation avec les ressources des élèves</li> <li>- Les éléments s'enchaînent de façon continue</li> </ul>
03/20	Juger	<p>00pt</p> <p>01pt</p> <p>L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt si non =00pt</p>	<p>1,5</p> <p>2pts</p> <p>L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt</p> <p>L'élève juge repère toutes les familles de la composition = 0,5 pt si non =00pt</p> <p>L'écart de notation sur la note d'exécution avec le professeur est inférieur à 1,5 pt = 0,5 pt si non = 00pt</p>	<p>2,5pts</p> <p>3pts</p> <p>L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt</p> <p>L'élève juge repère toutes les exigences de composition = 1pt</p> <p>L'écart de notation sur la note d'exécution avec le professeur est inférieur à 1,5 pt = 0,5 pt / inférieur à 1pt = 1pt</p>

**CAP BEP SAUVETAGE SPORTIF**

<b>COMPETENCES ATTENDUES</b>		<b>PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE</b>		
<p><b>Niveau 1</b> : nager une distance longue en un temps imparti exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface. Au terme d'un effort prolongé, nager vite pour remonter un objet immergé.</p> <p><b>Niveau 2</b> : Nager longtemps et vite tout en franchissant, en immersion, une série d'obstacles variés et disposés régulièrement sur un parcours choisi.</p> <p>Au terme d'un effort intense, remorquer en surface, un objet préalablement immergé, sur un aller-retour, dont la distance est déterminée par le nageur</p>		<p><b>Epreuve comportant deux parties enchaînées.</b> Un parcours de 200m comportant 8 obstacles à franchir en immersion. Cette distance doit être nagée <b>en moins de 5mn20 pour les candidats et en moins de 5mn40 pour les candidates.</b> Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury en disposant les 8 obstacles régulièrement sur le parcours. Un intervalle d'environ 25m sépare les obstacles qui sont orientés verticalement par rapport à la surface imposant une immersion d'environ 1 m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2 m. Les modalités de franchissement sont libres. Le nombre de tentatives de franchissement n'est pas limité. Passer les obstacles sans les heurter est valorisé.</p> <p>Au terme du parcours d'obstacles et dans son prolongement, le candidat nage vers une zone indiquée, distante d'une vingtaine de mètres, pour remonter en surface <b>en moins de 30 s (garçons), de 35 s (filles)</b>, un mannequin qui s'y trouve immergé à environ 2 m de profondeur et le remorquer sur une distance de 5m. Ce parcours est chronométré, jusqu'au moment où les voies respiratoires du mannequin sont émergées.</p> <p>Le candidat communique avant le début de l'épreuve au jury le nombre de points qui lui seront attribués pour chacun des éléments évalués, au cours des deux parties de l'épreuve.</p>		
<b>Points à affecter</b>	<b>Éléments à évaluer</b>	<b>NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION</b>	<b>DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1</b>	<b>DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2</b>
10 pts	<b>Nombre d'obstacles franchis : 6 pts</b>	2 obstacles franchis: 1 pt 3 obstacles franchis: 2 pts	4 obstacles franchis: 3 pts 5 obstacles franchis: 4 pts 6 obstacles franchis: 5 pts	7 obstacles franchis: 5,5 pts 8 obstacles franchis: 6 pts
1ère Partie	<b>Nombre d'obstacles touchés: 2 pts</b>	deux et plus : aucun point	un seul obstacle touché sur l'ensemble du parcours: 1 pt	aucun obstacle touché sur l'ensemble du parcours: 2 pts
	<b>Parcours réalisé ou non dans le temps imparti: 2 pts</b>		200m nagés en moins de 5m40 (garçons), 6mn (filles): 1 pt	200m nagés en moins de 5m20 (garçons), 5mn40 (filles): 2 pts
5 pts	<b>Temps nécessaire pour remonter le mannequin à la surface: 3 pts</b>	Mannequin remonté à la surface:1pt	Mannequin remonté à la surface, voies respiratoires émergées:2pts	Mannequin remonté à la surface, voies respiratoires émergées, dans le temps imparti :3pts
2ème partie	<b>Transport du mannequin: 2 pts</b>		mannequin remorqué sur 5m: 1pt	mannequin remorqué sur 5m, voies respiratoires constamment émergées: 2 pts
5 pts	<b>Projet personnel: Degré de pertinence du parcours réalisé aux possibilités et aux engagements de l'élève dans la préparation de l'épreuve</b>	Trois différences entre le prévu et le réalisé: 1 pt	2 différences entre le prévu et le réalisé: 2 pts  1 différence entre le prévu et le réalisé: 3 pts	Aucune différence entre le prévu et le réalisé: 4 pts  1 pt supplémentaires si l'élève gère son effort en maintenant une allure globalement régulière sur le premier parcours

**CAP BEP GYMNASTIQUE au Sol**

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p>NIVEAU 1 Construire , réaliser et juger 3 séquences représentatives d'un enchaînement gymnique au sol qui articulent les dimensions acrobatique et esthétique dans le respect du code de référence</p> <p>NIVEAU 2 Concevoir , construire , réaliser devant un public et juger un enchaînement gymnique composé d'au moins 6 éléments , qui intègre les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation libre présentée sur une fiche type qui comporte son scénario ( figurines , chronologie et niveau de difficultés )</li> <li>- La variété des familles doit être représentée</li> <li>- Le nombre d'éléments et le niveau de difficultés, identifiés</li> <li>- Des contraintes de temps : Le niveau 1 et -1 libre / le niveau 2 = entre 30" et 1mn</li> <li>- Le Niveau 1 et -1 = l'enchaînement est réalisé sur un chemin de tapis ( 12m x 2m ) / le niveau 2 = l'enchaînement peut se faire sur un praticable ( au moins deux longueurs dont une diagonale</li> </ul> <p><b>Commentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cotation des difficultés est référée au code de Gymnastique UNSS 1998</li> <li>- Difficultés A=0,60 B=0,80 C=1,0 D=1,2</li> <li>- Pour les garçons les éléments du code UNSS n°7-8-9 non identifiés peuvent se substituer à n'importe quelle famille ( I – II – III – IV )</li> </ul>		
Points	Eléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
15/20	Difficulté et réalisation de la construction de la prestation  DIFFICULTE = 6 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La somme des difficultés doit être au moins égale à 3,6 points ( 6A= 3,6 pts )</li> <li>- Au moins deux séquences de 2 éléments acrobatiques différents</li> <li>- Une séquence de 2 éléments gymniques dont un saut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La somme des difficultés doit être au moins égale à 4 points ( au moins 2 difficultés B )</li> <li>-3 séquences au total de 2 éléments acrobatiques</li> <li>- Chaque séquence est composée de 2 éléments acrobatiques différents et/ou esthétiques reliés entre eux par un éléments de liaison</li> <li>- Si un éléments est réalisé 2 fois , sa valeur n'est prise en compte qu'une fois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La somme des difficultés doit être supérieure à 4 points ( au moins 3 difficultés B )</li> <li>- 6 éléments sont pris en compte pour l'attribution des points de difficultés</li> <li>- Tous les autres éléments sont considérés comme des éléments de liaison</li> <li>- Si un éléments est réalisé 2 fois , sa valeur n'est prise en compte qu'une fois</li> </ul>
	EXECUTION = 9 points	<p>Le gymnaste obtient <b>au plus</b> 4,6 pts sur 9 en exécution</p> <p><b>La difficulté de l'enchaînement ne doit pas être privilégiée au détriment d'une parfaite exécution</b></p> <p>3types de fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fautes de tenue ( liées à la tenue , à la présentation et au maintien ) = petites fautes = 0,2 pt</li> <li>- fautes de rythme ( fluidité , alternance de temps forts et de temps faibles , rupture de l'enchaînement ) = fautes moyennes = 0,4 pt</li> <li>- fautes techniques ( liées à la réalisation technique des éléments ( gainage , amplitude , placements segmentaires , ) = grosses fautes = 0,6 pt</li> </ul> <p><b>Fautes particulières au sol ne concernant que le Niveau 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limite de temps : inférieur à 30" = -1pt / supérieur à 1mn=-0,4pt</li> <li>- contrainte d'espace : chemin de tapis = - de 2 longueurs=-1pt / praticable =-de 2 longueurs ou diagonale manquante = -1pt</li> <li>- Tout élément non réalisé , réalisé avec aide ou non maîtrisé entraîne la suppression de sa valeur</li> </ul>	Le gymnaste obtient entre 4,8 et 7 points en exécution	Le gymnaste obtient entre 7,2 et 9 points en exécution
02/20	<b>Construction</b>	00 pt  Présence des deux séquences acrobatiques et de la séquence gymnique ( en termes binaires oui =1pt / non = 00pt )	1pt  Présence des 3 séquences acrobatiques ( en termes binaires oui = 1,5 pt si non voir niveau N-1 )  - Adéquation entre les réalisations et les ressources de l'élève - Juxtaposition d'éléments	1,5pt  Présence des 4 familles ( en termes binaires oui = 2pts si non voir N1 ou N-1  - Choix des éléments en adéquation avec les ressources des élèves - Les éléments s'enchaînent de façon continue
03/20	<b>Juger</b>	00pt  L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt si non =00pt	01pt  L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt L'élève juge repère toutes les séquences acrobatiques = 0,5 pt si non =00pt L'écart de notation sur la note d'exécution avec le professeur est inférieur à 1,5 pt = 0,5 pt	2,5pts  L'élève juge repère tous les éléments de difficultés = 1pt L'élève juge repère toutes les exigences de composition = 1pt L'écart de notation sur la note d'exécution avec le professeur est inférieur à 1,5 pt = 0,5 pt / inférieur à 1pt = 1pt

COMPETENCES ATTENDUES						CAP BEP COURSE DE RELAIS-VITESSE - PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE												
<b>NIVEAU 1</b> Se préparer, composer une équipe et effectuer une série de courses chronométrées pour réaliser le meilleur temps sur la distance totale de course de 4x50 m. La compétence à relayer doit conduire l'équipe de 4 coureurs à réaliser une performance collective de relais 4x50m inférieure à la somme des performances individuelles de vitesse de chaque relayeur sur 50 m.						<b>1. Chaque élève réalise un 50 mètres</b> départ en starting-blocks commandé par un signal extérieur (2 essais sont possibles). <b>2. Les équipes de relais (1)</b> effectuent chacune 2 parcours de <b>4 x 50 mètres</b> , départ en starting-blocks commandé. Lors de la 2 <sup>ème</sup> tentative les coureurs changent de place (les parcours 1 et 4 passent au 2 ou au 3 et réciproquement). Lorsque le témoin ne franchit pas la ligne d'arrivée, un essai supplémentaire est accordé afin de pouvoir comparer les 2 tentatives (et ceci dans chacun des cas). Les zones de transmissions et d'élan sont les zones conventionnelles fédérales (10 m d'élan, 20 m de transmission). Chaque élève est noté selon les critères suivants : Pour 25 % sur sa performance sur 50 mètres individuel. Pour 25 % sur la différence entre la somme des temps réalisés sur 50 m. des 4 relayeurs, et le meilleur temps des 2 relais effectués. Pour 25 % sur la somme des 2 performances réalisées lors des 2 parcours de relais, dont l'un avec changement des postes 1-4/2-3. <b>Pour 25 % sur l'échauffement avant l'épreuve, les vérifications des marques, et la récupération après l'effort, et la réalisation des rôles de juge et de chronométrateur.</b>												
<b>POINTS A AFFECTER</b>		<b>ELEMENTS A EVALUER</b>		<b>NIVEAU 1 NON ATTEINT</b>						<b>DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1</b>				<b>DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2</b>				
05/20	Performance Individuelle sur 50m	Temps filles	Temps garçons	Note / 05	Note / 20	Temps filles	Temps garçons	Note / 05	Note / 20	Temps ) filles	Temps garçons	Note / 05	Note / 20	Temp s filles	Temps garçons	Note / 05	Note/ 20	
		11.0	9.9	0	0	9.5	8.1	1.3	05	9.0	7.6	2.5	10	8.4	7.0	4.0	16	
		10.5	9.5	0.3	01	9.4	8.0	1.5	06	8.9	7.5	2.8	11	8.3	6.9	4.3	17	
		10.2	9.0	0.5	02	9.3	7.9	1.8	07	8.8	7.4	3.0	12	8.2	6.8	4.5	18	
		9.8	8.6	0.8	03	9.2	7.8	2.0	08	8.7	7.3	3.3	13	8.1	6.7	4.8	19	
		9.6	8.3	1.0	04	9.1	7.7	2.3	09	8.6	7.2	3.5	14	8.0	6.6	5.0	20	
05/20	Indice de transmission Différence entre le meilleur temps réalisé sur 4x50 mètres (2) et la somme des temps des 4 coureurs sur 50m					Note / 20	Note / 05	Ecart en secondes T relais – T ind		Note / 20	Note / 05	Ecart en secondes T relais – T ind		Note / 20	Note / 05	Ecart en secondes T relais – T ind		
				0	0	T relais >+ 0 .8												
				02	0.5	T relais > +0.4		10	2.5	- 1.0		16	4.0	- 1.6				
				04	1.0	même temps		12	3.0	- 1.3		18	4.5	- 1.8				
				06	1.5	- 0.4		14	3.5	- 1.5		20	5.0	> à – 2.0				
05/20	Performances sur 4X50m	Temps filles	Temps garçons	Note / 05	Note / 20	Temps filles	Temps garçons	Note / 05	Note / 20	Temps ) filles	Temps garçons	Note / 05	Note / 20	Temps filles	Temps garçons	Note / 05	Note/ 20	
			77.0	63.8	0	0	74.0	61.8	1.3	05	71	59.8	2.5	10	67.4	57.0	4.0	16
			76.4	63.4	0.3	01	73.4	61.4	1.5	06	70.4	59.4	2.8	11	66.8	56.4	4.3	17
			75.8	63.0	0.5	02	72.8	61.0	1.8	07	69.8	59.0	3.0	12	66.2	55.8	4.5	18
			75.2	62.6	0.8	03	72.2	60.6	2.0	08	69.2	58.6	3.3	13	65.6	55.2	4.8	19
			74.6	62.2	1.0	04	71.6	60.2	2.3	09	68.6	58.2	3.5	14	65.0	54.6	5.0	20
05/20	Préparation avant l'épreuve et récupération après l'effort.  Etre capable d'assurer les rôles de juge de zone et de chronométrateur					Echauffement léger, étirements légers ou inexistant, pas ou peu de vérification de marques. Pas de récupération après les efforts 0				Echauffement pertinent, étirements présents mais succincts, peu de vérification de marques. Récupération après l'effort sous forme de trotting léger 1,5				Echauffement progressif, étirements appropriés, vérification des marques de passages. Récupération active après les efforts (étirements, trotting..) 2,5				
							Commets des erreurs de jugement ou de chronométrage. 0				Assure les rôles de juge ou de chronométrateur 1,5				Organise, répartit, et assure les rôles de juge et de chronométrateur 2,5			

Note : Les caractéristiques des enseignements en CAP et BEP conduisent à proposer un niveau 2 qui conserve les mêmes compétences à évaluer qu'au baccalauréat tout en proposant une épreuve distincte.

## COMMENTAIRES

- (1) Regrouper les élèves par rapport aux temps réalisés sur 50 mètres, et constituer des équipes de relayeurs de temps identiques. Ne pas chercher à faire des équipes équilibrées, plus les écarts sont importants et plus les régulations de vitesses sont difficiles à réaliser. Les équipes peuvent être mixtes
- (2) Le temps du relais doit être inférieur à la somme des temps additionnés, ce qui traduit le temps gagné lors des 3 passages de témoin grâce au départ lancé.
- (3) L'enseignant fait la somme des deux performances réalisées par la même équipe. Lors de la seconde prestation les rôles de relayeurs postes 1 et 4 sont échangés avec les postes 2 et 3 .Le changement de rôles permet de vérifier la faculté de s'adapter à différentes places possibles dans un relais. (départ- arrivée, deuxième et troisième relais) .

## CAP BEP: TENNIS DE TABLE

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p><b>Niveau 1</b> : se préparer et rechercher le contrôle du placement des balles tout en utilisant des actions de frappe pour gagner ses matches .Intervenir sur le rapport de force par des placements de balles variés et des accélérations sur des balles favorables</p> <p><b>Niveau 2</b> : Proposer et mener à leur terme ou adapter en cours de match des projets tactiques pour obtenir le gain de rencontres face à des adversaires identifiés et de niveau proche . Utiliser le placement ( variation de la longueur et de la direction ) et la vitesse pour faire évoluer le rapport de force en sa faveur. Les frappes puissantes sont efficaces en situation très favorable</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les candidats sont regroupés en poules mixtes ou non , de niveau homogène .</li> <li>• Une rencontre se joue en deux sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart. Le changement de service sera effectué tous les 2 points sauf en cas d'égalité à 10 où il sera alterné .</li> <li>• Chaque joueur arbitrera au moins une rencontre</li> </ul>		
Points à affecter	Eléments à évaluer	Niveau « 1 » en cours d'acquisition	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRE D'ACQUISITION du niveau 2
8 Pts	ELABORATION DE L'ECHANGE (rapport à l'espace et au temps )	Le rebond de la balle sur la raquette est subi. La balle est jouée en piston . Les rebonds sont hauts et centraux	La raquette oriente le jeu dans les espaces droit et gauche de la table. Les échanges sont relativement hauts et sortent du couloir central En situation favorable non provoquée , un changement de rythme peut rompre l'échange	Les échanges sont rasants .Ils se dirigent près des lignes latérales de la table. Pour se procurer une balle favorable des trajectoires sont produites en profondeur ; une frappe puissante peut alors rompre l'échange.
	PLACEMENT DEPLACEMENT REPLACEMENT	Le joueur est collé à la table .Il joue la balle dans son espace proche	Par des attitudes compensatoires ou des fentes latérales le joueur se met à distance pour jouer en position favorable .	Des déplacements apparaissent pour jouer en position favorable de manière efficace.
8 Pts	GAIN DES RENCONTRES	A l'issue de l'épreuve , les candidats sont classés par genre (filles et garçons) en fonction de leur niveau de jeu , de leur appartenance à une poule , leur classement dans la poule et éventuellement les différences de scores		
		Jeu en continuité . Le point est marqué par une faute adverse non provoquée : 0 à 4 points	Jeu en continuité . La rupture par un changement de rythme (accélération) est amenée de manière fortuite : 4 à 6 points	La construction de la rupture est recherchée volontairement (placement , vitesse et force) 6 à 8 points
4 Pts	RÔLES SOCIAUX (joueur – arbitre)	Activité égocentrique	Conserve un rôle et ses fonctions de manière intermittente lors de la prise en charge d'une rencontre	Reste concentré pendant toute la rencontre.

## CAP BEP: ARTS DU CIRQUE

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p><b>NIVEAU 1</b> Elaborer à plusieurs un numéro qui sollicite les bases de la jonglerie en situation d'équilibre instable et des acrobaties collectives, dans le cadre d'une mise en scène visant à susciter une émotion.</p> <p><b>NIVEAU B ou 1 lycée :</b> Maîtriser la conduite des engins en adoptant des attitudes corporelles dégagées des strictes contingences techniques. S'approprier les codes de base lors de la construction et de la représentation d'un numéro. Expérimenter des formes de virtuosité et tenter d'y associer un style de personnage.</p>		<p>En s'appuyant sur des éléments artistiques et scéniques simples pour suggérer un univers (époque, lieu), des personnages, des sentiments, des états, les candidats par groupes de 3, présentent puis rejouent un numéro collectif qui articule les différentes spécialités des arts du cirque: jonglerie, équilibres précaires, acrobaties collectives. La durée du numéro est comprise entre 2' et 5'. La troupe re-présente son numéro deux fois pendant l'épreuve, en utilisant des objets, des accessoires, des costumes, un support sonore. Elle dispose et met en piste son matériel pour investir et redéfinir en toute sécurité un espace d'environ 8m sur 8m.</p>		
Pts à affecter	Eléments à évaluer	Niveau 1 en cours d'acquisition	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
12 points	Interprétation : la prise de risque et l'engagement moteur  6 points	<b>De 0 à 2,5 pts</b> La réalisation s'appuie sur une manipulation, une mobilisation des engins et des objets, timide, frontale, maladroite et aléatoire. Les équilibres et les acrobaties sont sommaires et peuvent être dangereux. La prise de risque est insuffisamment maîtrisée. La motricité est fonctionnelle et ludique.	<b>De 3 à 4,5 pts</b> Le numéro intègre des savoir-faire et des techniques simples mais bien spécifiques à l'activité. L'élève reproduit des formes techniques apprises et stabilisées. La prise de risque est assumée dans les figures d'acrobaties et les déplacements sur engins précaires. L'élève combine parfois les différentes spécialités au dépend cependant de l'exécution.	<b>De 5 à 6 pts</b> L'élève explore des formes et des techniques originales et personnelles. Il joue sur le risque et la rupture / reconstruction de l'équilibre. Il prend des risques spectaculaires mais calculés. La motricité et les formes sont précises et choisies judicieusement.
	<b>Interprétation : la prise de risque et l'engagement affectif</b>  6 points	<b>De 0 à 2,5 pts</b> L'élève se cache derrière une hyper activité exubérante ou, au contraire, subit le regard du public. La présentation est timide, hésitante. L'interprétation est sommaire, expédiée dans l'urgence, assortie de gestes parasites	<b>De 3 à 4,5 pts</b> L'engagement est assuré, serein. Le corps et les objets sont mobilisés ou détournés pour suggérer des actions, des sentiments, des états, des idées.	<b>De 5 à 6 pts</b> L'élève ne décroche pas de son rôle et personnage. Il reste concentré, convaincant. Le regard est posé, intentionnel. L'attention du spectateur est retenue par des effets simples : regard, silence, arrêt, immobilité, position.
5 points	<b>Composition : création collective et mise en piste</b>	<b>De 0 à 1,5 pt</b> Le numéro est improvisé. L'organisation spatiale, temporelle est aléatoire et oublie les règles essentielles de présentation : orientation, prise en compte du public,...	<b>De 2 à 3,5 pts</b> Le numéro est construit. Il s'appuie sur une succession, juxtaposition de réalisations individuelles. L'espace et le temps sont utilisés dans leur intégralité. Chaque élève a mémorisé le filage et l'organisation du numéro	<b>De 4 à 5 pts</b> Le numéro est structuré dans le temps et l'espace, à partir d'une articulation des réalisations individuelles. Les exploits et numéros individuels sont mis en valeur. La disposition des accessoires et du matériel est minutieusement anticipée. Le numéro utilise les procédés de composition simples : unisson, canon, inversion, répétition.
3 points	<b>Stabilisation du numéro</b>	<b>0 ou 0,5 pt</b> Présentation initiale et représentation sont différentes dans la gestion et l'utilisation de l'espace, du temps des rôles.	<b>De 1 à 2 pts</b> La représentation prend en compte les observations et constats de la présentation dans un souci d'amélioration.	<b>De 2,5 à 3 pts</b> Les formes sont stables entre présentation et représentation. Les modifications relèvent de l'affinement et de la précision du propos.

## CAP BEP COURSE D'ORIENTATION

COMPÉTENCES ATTENDUES	Principe d'élaboration de l'épreuve		
<p><b>Niveau 1</b> : Conduire son déplacement en suivant des lignes type sentier et intérieur pour réaliser la meilleure performance lors d'une épreuve de CO individuelle en milieu connu, puis remplir complètement son carton de contrôle</p> <p><b>Niveau 2</b> : Conduire son déplacement en suivant des lignes intérieures pour réaliser la meilleure performance lors d'une épreuve de CO individuelle ou par équipe en milieu plus ou moins boisé et partiellement connu.</p>	<p>Le coureur doit réaliser un parcours de son choix dans un temps limité entre 30 et 35 minutes.            24 balises sont dispersées dans un milieu boisé ou semi boisé connu. 14 balises sont de niveau 1 et 10 balises de niveau 2.            Le code d'identification du poste est précisé sur la carte mère.            Pendant 5 minutes le candidat devra choisir 8 balises en fonction du niveau qu'il veut atteindre. Les balises sont espacées de 300m.            Distance du parcours : 2,4 Km. Toutes les données sont vérifiées à l'aide d'un carton de contrôle comportant les numéros de tous les postes à poinçonner.            Le candidat peut contrôler la durée de son déplacement à l'aide d'un chronomètre ou d'une montre.</p>		
Eléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
<b>Conduite d'un itinéraire et de la lecture de la carte</b>	Trouve entre 5 et 7 balises quel que soit le niveau <b>3 points</b>	Trouve 7 balises de niveau 1 et 1 balise de niveau 2 <b>6 points</b>	Trouve 8 balises avec 2 de niveau 1 et 6 de niveau 2. 9 points
<b>Evaluation de la vitesse de course</b>	<u>Garçons</u> : court et s'oriente à la vitesse de 12 minutes au kilomètre ou plus. <u>Filles</u> : court et s'oriente à la vitesse de 13 minutes au kilomètre ou plus. <b>2 points</b>	<u>Garçons</u> ; court et s'oriente entre 9 minutes au kilomètre et 11 minutes au kilomètre. <u>Filles</u> : court et s'oriente entre 10 et 12 minutes au kilomètre. <b>4 points</b>	<u>Garçons</u> : court et s'oriente à la vitesse de 8 minutes au kilomètre ou moins. <u>Filles</u> : court et s'oriente à la vitesse de 9 minutes au kilomètre ou moins. <b>6 points</b>
<b>Renseignement du talon de contrôle</b>	Le candidat a noté l'heure de départ et l'heure d'arrivée et a poinçonné les postes trouvés. <b>0,5 point</b>	Le candidat a noté l'heure de départ et d'arrivée, a poinçonné les postes trouvés, et les a définis par écrit. <b>1 point</b>	Le candidat a noté l'heure de départ et l'heure d'arrivée, a poinçonné les postes trouvés, et les a définis par symboles IOF. <b>2 points</b>
<b>Analyse de son parcours</b>	le candidat retrace son parcours avec hésitation et une description très approximative. <b>1 point</b>	le candidat retrace son parcours avec méthode. <b>2 points</b>	le candidat décrit son parcours avec précision et explicite au moins 2 choix de course. <b>3 points</b>

**COMMENTAIRES** : Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la course est individuelle.

Les contraintes de sécurité nécessitent de choisir des dispositifs particuliers notamment dans les domaines suivants :

-conception du dispositif (départ et arrivée le plus au centre, favoriser les passages proches de la zone centrale, limiter l'espace d'évolution, lire des lignes d'arrêt,...etc)

-Mise en place de commissaires adultes ou élèves (organisation éventuelle de l'épreuve en 2 séquences ou 2 séances successives,...etc)

-Il est possible d'introduire d'autres postes sans valeur, donc non pris en compte, pour augmenter l'incertitude, l'activité de recherche personnelle et la présence d'un plus grand nombre d'élèves sur le parcours.

-Des adaptations des temps de course à hauteur de 10 % peuvent s'appliquer lors de mauvaises conditions météo (terrain gras, pluie, froid, vent fort,...)

-les balises de niveau 1 se situent sur des mains courantes.

- Les balises de niveau 2 nécessitent d'identifier un point d'arrêt sur main courante pour la recherche.

**PRESTATION PHYSIQUE POUR L'ACTIVITE : ESCALADE**

<b>COMPETENCES ATTENDUES CAP BEP</b>		<b>PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE</b>									
<p><b>Niveau 1</b> : Faire confiance à l'assureur et au matériel et se dominer dans des situations où l'on est assuré en « moulINETTE », pour conduire son déplacement, en s'adaptant aux grandes formes du support (niveau de difficulté 4 à 5) et aux orientations des bonnes prises.</p> <p><b>Niveau 2</b> : En tête, conduire son déplacement en s'économisant, selon des itinéraires variés en direction, afin de réaliser une performance tout en conservant assez de lucidité pour assurer sa sécurité à la montée et la descente.</p>		<p>Le dispositif comprend des voies de niveau 3c à 6a, d'une longueur minimale de 7 m en SAE et 12 m en falaise. Les dégaines sont en place.</p> <p>Le candidat choisit son niveau de difficulté ainsi que sa modalité d'ascension (moulINETTE avec une boucle pincée au dessus du baudrier par un élastique ou en tête) dans une voie connue.</p> <p>L'épreuve consiste à se préparer, s'équiper puis grimper dans un temps maximum de 6 mn. L'épreuve est complétée par une prestation d'assurance (définie en fonction de la modalité d'ascension choisie) au cours du grimper du partenaire (le grimpeur en moulINETTE assure en moulINETTE).</p> <p>A la 1ère chute, le candidat peut reprendre sa progression.</p> <p>A la seconde chute, l'épreuve s'arrête. Dans ce cas le candidat marque les points en fonction de la hauteur de voie gravie.</p> <p>En tête, l'épreuve s'arrête si le candidat ne mousquetonne pas tous les points.</p>									
<b>Points à affecter</b>	<b>ELEMENTS A EVALUER</b>										
<b>15 pts</b>	Cotation de l'itinéraire choisi  modalité d'ascension choisie	<b>COTATION</b>		<b>3c</b>	<b>4a</b>	<b>4b</b>	<b>4c</b>	<b>5a</b>	<b>5b</b>	<b>5c</b>	<b>6a</b>
		Garçons	En tête	6	8	10	11	12	13	14	15
			moulINETTE	4	5	6	7	8	9	10	11
		Filles	En tête	7	9	11	12	13	14	15	
moulINETTE	5		6	7	8	9	10	11			
<b>2pts</b>	Coordination de l'action Grimper/ s'assurer	<b>NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION</b>			<b>DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1</b>			<b>DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2</b>			
		En moulINETTE : redescente irrégulière en cherchant à retrouver la verticalité			En moulINETTE : redescente en acceptant d'éloigner le buste/paroi			En moulINETTE : redescente régulière et fluide (espace arrière construit)			
		En tête : mousquetonnage à l'envers (vrillé)			En tête : mousquetonnage hésitant mais correct			En tête : mousquetonnage intégré dans la progression (rapidité, économie)			
<b>3pts</b>	Coordinations des actions assureur/grimpeur	En moulINETTE : assure en 4 temps avec une tension irrégulière (laisse trop de mou ou fait sauter l'élastique)			En moulINETTE : assure en contrôlant la tension de la corde			En moulINETTE : assure sans décalage avec la progression du grimpeur			
		En tête : assure mais donne et reprend le mou avec retard			En tête : donne et reprend le mou rapidement			En tête : donne et reprend le mou dans la progression du grimpeur			

**CAP-BEP BADMINTON**

<b>COMPETENCES ATTENDUES</b>		<b>PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE</b>		
<p><b>Niveau 1</b> : Se préparer , s'investir et produire volontairement des trajectoires variées pour gagner ses matches . Dans une opposition ou lorsqu'il n'est pas en difficulté dans l'échange , le candidat tente d'imposer des déplacements importants à son adversaire pour le mettre en situation inconfortable</p> <p><b>Niveau 2</b> Proposer , mener à leur terme ou adapter en cours de match des projets tactiques pour obtenir le gain de rencontres face à des adversaires identifiés et de niveau proche. Utiliser la production de frappes variées en direction ,en longueur, et en hauteur pour faire évoluer le rapport de force en sa faveur .</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les candidats sont regroupés en poules mixtes ou non , de niveau homogène .</li> <li>• Une rencontre se joue en deux sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart (comptabilisation sous forme de tie-break uniquement) .</li> <li>• Chaque joueur arbitrera au moins une rencontre.</li> </ul>		
<b>Points à affecter</b>	<b>Éléments à évaluer</b>	Niveau « 1 » en cours d'acquisition	Degré d'acquisition du niveau 1	Degré d'acquisition du niveau 2
8 Pts	<b>ELABORATION DE L'ECHANGE</b> (rapport à l'espace et au temps )	Le rebond du volant sur la raquette est subi. Le volant est joué en piston . Les trajectoires sont hautes et centrales	La raquette oriente le jeu dans les espaces droit et gauche du terrain . Les échanges sont relativement hauts et sortent du couloir central Lorsque le joueur se trouve en situation favorable non provoquée , un changement peut rompre l'échange	Les échanges ont une fréquence plus rapide et se dirigent près des lignes latérales du terrain . Pour se procurer un volant favorable des trajectoires sont produites en profondeur ; une frappe puissante peut rompre l'échange.
	<b>PLACEMENT DEPLACEMENT REPLACEMENT</b>	Le joueur est statique . Le volant est joué dans son espace proche	Le joueur pour jouer en situation favorable, effectue des déplacements latéraux ou des fentes avant	Des déplacements dynamiques (latéraux et en profondeur) apparaissent pour jouer de manière efficace.
8 Pts	<b>GAIN DES RENCONTRES</b>	A l'issue de l'épreuve, les candidats sont classés par genre (filles et garçons) en fonction de leur niveau de jeu , de leur appartenance à une poule, leur classement dans la poule et éventuellement les différences de scores		
		Jeu en continuité . Le point est marqué par une faute adverse non provoquée : 0 à 4 points	Jeu en continuité . La rupture par un changement de rythme (accélération) est amenée de manière fortuite : 4 à 6 points	La construction de la rupture est recherchée volontairement (placement , vitesse et force) 6 à 8 points
4 Pts	<b>RÔLES SOCIAUX</b> (joueur – arbitre)	Activité égocentrique	Conserve un rôle et ses fonctions de manière intermittente lors de la prise en charge d'une rencontre	Reste concentré pendant toute la rencontre

CAP-BEP: DANSE CHOREGRAPHIE COLLECTIVE

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p><b>Niveau 1 :</b> Interpréter un thème d'étude proposé par l'enseignant et en exploiter toutes les possibilités corporelles afin de créer, d'interpréter et d'apprécier une chorégraphie en duo ou en trio</p> <p><b>Niveau 2:</b> Proposer un traitement chorégraphique qui re-questionne de façon personnelle et dans des registres moteurs propres à la danse une démarche de composition identifiée dans une œuvre. Baliser dans le temps imparti les différentes étapes ( appropriation, remise en question, composition, répétition) et alterner les différents rôles (chorégraphe, danseur, spectateur)</p>		<p>Présenter une chorégraphie en groupe de 2 à 5 élèves Durée : 1'30 à 2'30, espace scénique et emplacement des spectateurs définis Verbaliser le traitement du thème (à travers deux paramètres) (N1) Donner un titre et fournir un argument (écrit ou oral) (N2) Les élèves spectateurs apprécient les chorégraphies à l'aide d'une fiche construite par l'enseignant</p>		
Points à affecter	Eléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRE D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
8 points	<p><b>Composition (chorégraphe)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lisibilité du thème d'étude et de son développement.....</li> <li>Eléments scénographiques utilisés (monde sonore, décor, costumes, objets, maquillage...)</li> <li>- Travail sur la gestuelle.....</li> <li>- Gestion de l'espace scénique.....</li> <li>- Mobilisation des modalités de relations entre les danseurs (relations spatiales, temporelles, corporelles).....</li> </ul>	<p><b>0 à 3,5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation incomplète, il manque une étape (début, développement ou fin) ou non respect des éléments définissant la situation de référence</li> <li>Evocation partielle du thème</li> <li>- Mise en jeu d'une gestuelle quotidienne et/ou stéréotypée</li> <li>- Peu de paramètres utilisés (souvent l'orientation)</li> <li>- Peu de modalités utilisées (souvent unisson avec jeu sur l'orientation et/ou cascade)</li> </ul>	<p><b>4 à 5,50</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation repérable, structurée : début, développement, fin.</li> <li>Evocation simple du thème avec un fil conducteur</li> <li>- Enrichir ou exploiter une gestuelle quotidienne ou stéréotypée (par l'utilisation d'un paramètre)</li> <li>- Espace scénique exploité : direction, orientation, niveau</li> <li>- Les trois modalités de relation sont utilisées</li> </ul>	<p><b>6 à 8</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet organisé autour d'1 ou 2 principes de composition. Traitement du thème de façon riche, diversifiée et/ou originale</li> <li>- Davantage d'exploitation de la gestuelle quotidienne (au moins 2 paramètres utilisés)</li> <li>- Espace scénique exploité dans sa diversité et en liaison avec le propos</li> <li>- Les modalités de relation sont pertinentes par rapport au propos</li> </ul>
9 points	<p><b>Interprétation (danseur)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement moteur</li> <li>- Engagement émotionnel</li> </ul>	<p><b>0 à 4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Motricité peu précise, manquant de clarté</li> <li>- Elève hésitant, récite, a des trous de mémoire, des gestes parasites</li> </ul>	<p><b>4,5 à 6</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Motricité simple mais précise, claire dans sa réalisation et son amplitude</li> <li>- Elève appliqué, concentré, capte l'attention du spectateur de façon intermittente</li> </ul>	<p><b>6,5 à 9</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Motricité plus complexe mais claire et précise</li> <li>- Elève engagé dans son rôle, va au bout de sa gestuelle même si de façon intermittente</li> </ul>
3 points	<p><b>Appréciation d'une chorégraphie (spectateur), à partir de la fiche (cf situation de référence)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître des éléments de composition et d'interprétation</li> <li>- Apprécier ces éléments au regard du projet et du ressenti</li> </ul>	<p><b>0 à 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne reconnaît pas les principes de composition utilisés</li> <li>- Réactions spontanées, parfois pendant la prestation</li> </ul>	<p><b>1,5 à 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaît l'utilisation de l'espace scénique et les différentes modalités de relations</li> <li>- Verbalise son ressenti et sa reconnaissance du thème</li> <li>- Respecte les autres</li> </ul>	<p><b>2,5 à 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécie les différents principes de composition</li> <li>- Argumente partiellement son appréciation et son ressenti</li> </ul>

## COMMENTAIRES :

### Concernant les rôles sociaux :

L'APSA danse abordée sous la forme de chorégraphie collective implique les élèves dans des rôles sociaux tout au long du cycle et dans les 3 registres d'apprentissage (composition, interprétation, appréciation). Il ne paraît pas pertinent de quantifier ces rôles de façon spécifique dans l'évaluation des registres de composition et d'interprétation.

Dans les moments de **composition**, les élèves doivent faire des propositions, accepter celles des autres et trouver un compromis dans les choix retenus. Ceci implique confiance en soi, écoute des autres ... En tant que **danseurs**, ils doivent accepter de se « montrer » devant les autres, assumer le choix des danseurs du groupe et les erreurs éventuelles d'interprétation. En revanche, le rôle de **spectateur** défini dans la fiche est appréciable selon les 3 niveaux de maîtrise définis.

### Concernant les termes utilisés dans la fiche d'évaluation :

> **gestuelle quotidienne**: gestuelle organisée autour de la verticalité, mobilisant la périphérie du corps, dans un espace proche, peu dissociée...

> **thème d'étude** : un paramètre du mouvement, un principe de composition (les relations entre danseurs, l'espace, ...), un thème sur les rapports humains (défi-rencontre ...), un lieu (gare, rue, ...), .....

> **argument** : faire expliquer par les élèves ce qu'ils ont choisi de traiter dans le thème

#### > **paramètres du mouvement et principes de composition (procédés chorégraphiques) :**

**les paramètres du mouvement** : l'espace, le temps, l'énergie, le corps. La fréquence, la durée et la maîtrise de leur utilisation/exploitation sont des indicateurs du niveau de compétences acquises.

**l'espace** : faire grand, petit, produire des formes courbes ou angulaires, aller vers le haut ou vers le sol, orientation ...mais aussi les modes de groupement, les lignes fortes, le jeu avec les niveaux, les directions, les orientations par rapport au public, les entrées et sorties de scène, l'aménagement de l'espace scénique avec un décor...

**le temps** : faire lent, vite, être à l'arrêt, utiliser des accents, ... mais aussi la façon dont est structurée la chorégraphie dans son ensemble

**l'énergie** : danser avec une énergie faible, forte, saccadée, ...mais aussi dans l'ensemble de la chorégraphie (comment l'énergie évolue ? ...)

**le corps** : les différentes parties du corps qui sont mobilisées, le placement du regard, la présence ... mais aussi la répétition d'un mouvement, l'accumulation d'un geste pour le développer progressivement...

> **le rapport aux autres** : distance, orientation, contact, unisson, polyphonie, décalage dans le temps, contrastes... afin d'organiser le rapport aux autres de façon diversifiée, originale, plus ou moins complexe ( en relation au thème et en jouant avec les paramètres du mouvement).

**COURSE DE HAIES CAP BEP**

<b>COMPÉTENCES ATTENDUES</b>		<b>PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE</b>											
<p><b>NIVEAU 1</b> Préparer et réaliser deux courses de 150 m haies chronométrés dans la même séance dans des conditions réglementées, en créant et en conservant la plus grande vitesse de déplacement, en franchissant une série d'obstacle des deux jambes et sans ralentissements nets.</p> <p><b>NIVEAU 2</b> Se préparer et effectuer une série de courses chronométrées pour réaliser le meilleur temps sur la distance totale de course, en communiquant au corps la plus grande vitesse de déplacement, et en limitant les pertes de vitesse associées à l'ajustement aux obstacles et à leur franchissement.</p>		<p>L'épreuve se déroule en 2 parcours de 150 mètres haies (25 à 30 minutes entre les 2 parcours). L'élève part avec ou sans starting-blocks mais le départ est commandé. Chaque 150 haies comprend 6 haies espacées de 20 m. Distance entre le départ et la 1<sup>ère</sup> haie : 30 m ; distance entre la dernière haie et l'arrivée : 20 m. Hauteur des haies : 70 cm pour les filles, 84 cm pour les garçons (possibilité pour les élèves en difficulté de prendre des haies de 64 cm pour les filles et 76 cm pour les garçons. (Dans ce cas, la performance réalisée est diminuée de 2 points) Le temps cumulé des deux parcours compte pour 75 % de la note.</p> <p>L'échauffement (Compétence Méthodologique 1: s'engager avec lucidité) et la récupération (Compétence Méthodologique : apprécier les effets de l'activité physique) comptent pour 25%.</p>											
<b>POINTS À AFFECTER</b>	<b>ÉLÉMENTS À ÉVALUER</b>	<b>NIVEAU A EN COURS D'ACQUISITION</b>				<b>DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1</b>				<b>DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2</b>			
		Note / 20	Note / 15	Temps Filles	Temps Garçons	Note /20	Note /15	Temps Filles	Temps Garçons	Note /20	Note /15	Temps Filles	Temps Garçons
<b>15/20</b>	<p><b>Temps cumulé pour les deux 150 m réalisés</b> (barème différencié garçons - filles)</p> <p>Exemple : un garçon réalise 25.4 s et 28 s. Son temps total est de 53.4 s Sa note est 11 / 20 (ou 8.25 / 15)</p>	01	0.75	78.5	70.1	10	7.5	65.2	55.7	16	12	56.9	48.8
		02	1.5	77	68.4	11	8.25	63.8	54.5	17	12.75	55.6	47.7
		03	2.25	75.5	66.7	12	9	62.4	53.2	18	13.5	54.2	46.8
		04	3	74	65	13	9.75	61	52	19	14.25	52.9	45.9
		05	3.75	72.5	63.3	14	10.5	59.6	50.9	20	15	51.6	45.1
		06	4.5	71.0	61.6	15	11.25	58.2	49.7				
		07	5.25	69.5	60.1								
		08	6	68.1	58.5								
		09	6.75	66.6	57.2								
<b>05/20</b>	<b>Échauffement et récupération</b>	<p align="center"><b>Entre 0 et 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en train désordonnée (courses rapides ou marche)</li> <li>Mobilisations articulaires incomplètes</li> </ul>				<p align="center"><b>Entre 2.5 et 3.5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans son 1er échauffement, Intègre des allures de son 150 m</li> <li>Mise en train progressive</li> <li>Mobilisation des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicités pour l'épreuve</li> <li>Récupération active immédiatement après l'effort (marche)</li> </ul>				<p align="center"><b>Entre 4 et 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de l'allure du départ jusqu'à la 1<sup>er</sup>/2<sup>nde</sup> haie</li> <li>Mise en train progressive et continue.</li> <li>Mobilisation des articulations et des groupes musculaires prioritairement sollicités pour l'épreuve.</li> <li>Récupération intégrant une mise en activité pour la 2<sup>nd</sup> course</li> </ul>			

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE									
<p><b>Niveau 1</b> : en situation de <i>randori</i> , affronter un partenaire en construisant des actions offensives et défensives.</p> <p><b>Niveau 2</b> : en situation de <i>randori</i> , utiliser ses ressources pour affronter un partenaire ou un adversaire en élaborant et mettant en œuvre un projet tactique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 <i>randori</i> de 3 minutes , récupération de 6 à 10 minutes entre deux <i>randori</i>.</li> <li>• Un élève arbitre est chargé de faire respecter les règles de sécurité et d'annoncer les avantages marqués ( debout et au sol )</li> <li>• Ethique et rituel définis</li> <li>• Le <i>ippon</i> n'arrête pas le combat</li> </ul>									
Points à affecter	Eléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION			DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1			DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2			
8 pts	<p><b>Système d'attaque et de défense ( debout et sol ) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie et attitude</li> <li>- Déséquilibre , déplacement, placement</li> <li>- Comportement défensif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action réflexe</li> <li>• Distance de garde éloignée au maximum</li> <li>• Défense bras tendus</li> </ul> <p>0 → 3</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• attaque directe : une direction</li> <li>• tentative de rapprochement du partenaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ debout : par un déplacement du pied d'appui</li> <li>○ sol : vers un contact du haut du corps</li> </ul> </li> <li>• comportement défensif par un blocage : baisse du centre de gravité</li> </ul> <p>4 → 6</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• attaque directe : deux directions différentes</li> <li>• contact du haut du corps par un déséquilibre</li> <li>• comportement défensif par un contre.</li> </ul> <p>7 → 8</p>			
4 pts	<p><b>Gestion du rapport de force</b></p> <p><b>Efficacité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• peur du combat, de la chute</li> <li>• reste sur le pôle de la coopération</li> </ul> <p>0 → 1</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>randori</i> avec partenaire</li> <li>• équilibre relatif entre avantages marqués / subis</li> </ul> <p>2 → 3</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>randori</i> avec adversaires</li> <li>• supériorité des avantages marqués</li> </ul> <p>3.5 → 4</p>			
3 pts	<b>Gain des combats</b>	0 V 0 →	2 D / 1N	1 D / 2N	3 N → 1	1 V / 2 D 1,5 →	1 V / 1 N / 1D	1V / 2 N → 2	2 V / 1 D 2,5 →	2 V / 1 N →	3 V → 3
5 pts	<b>Arbitrage , éthique et rituel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• maîtrise seulement un <i>signal</i> de début et fin de combat</li> <li>• refus de l'éthique : comportement atypique</li> </ul> <p>0 → 1</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>rituel</i> de début et fin de combat maîtrisé</li> <li>• intervient sur le déroulement du combat avec quelques approximations</li> </ul> <p>2 → 3</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• utilise la terminologie</li> <li>• arrête le combat à bon escient pour raison de sécurité.</li> </ul> <p>4 → 5</p>			
<b>Total des points</b>											

Note : Critère gain des combat. V = victoire ; D = défaite ; N = match nul

**CAP-BEP Natation**

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE		
<p><b>Niveau 1</b> : Nager aussi longtemps et aussi vite en crawl que dans tout autre mode de nage.</p> <p><b>Niveau 2</b>: nager longtemps et vite sur un parcours imposant des changements de nage, ventrale, dorsale, alternée et simultanée</p>		<p>Epreuve chronométrée de 200 mètres nagés en adoptant trois modes de nage : ventral alterné, ventral simultané, dorsal.</p> <p>La nage crawlée, comme mode de nage ventrale alternée est valorisée, d'autant plus que l'élève y recourt dans la dernière partie du parcours</p> <p>Le nombre d'arrêts n'est pas limité</p> <p>L'élève annonce au préalable son projet de parcours</p>		
Points à affecter	Éléments à évaluer	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1	DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2
		→		
6 pts	<b>Performances</b> métrique et chronométrique réalisées, indépendamment des modes de déplacement utilisés et du nombre d'arrêts.	1 pt si 100 m sont nagés 2 pts si 200m sont nagés 2,5 pts si les 200 m sont nagés en moins de 5.45 (G), 6.20 (F)	3 pts: moins de 5.15 (G), 5.50 (F) 3,5 pts: moins de 5.00 (G), 5.30 (F) 4 pts: moins de 4.45 (G), 5.15 (F)	4,5 pts: moins de 4.30 (G), 5.00 (F) 5 pts: moins de 4.15 (G), 4.45 (F) 5,5 pts: moins de 4.00 (G), 4.30 (F) 6 pts: moins de 3.50 (G), 4. 20 (F)
4 pts	<b>Variété des modes de nage</b>  <u>Ventral simultané</u> : déplacement en position allongée sur le ventre, par des actions de bras et de jambes simultanées <u>Ventral alterné</u> : déplacement en position allongée sur le ventre, par des actions de bras et de jambes alternées <u>Dorsal</u> : déplacement en position allongée sur le dos, par des actions de bras et de jambes	1 seul mode de nage est représenté sur au moins 25m : 1pt	2 pts si 2 modes de nage représentés chacun sur au moins 25m  3 pts si 3 modes de nage représentés chacun sur au moins 25m	1 pt supplémentaire si la totalité des 200m est nagée intégralement à partir de l'un ou plusieurs des trois modes de nage
5 pts	<b>Distance totale nagée en crawl</b> : 3 pts	25m : 0,5 pt	50m : 1pt 75m : 2 pts	100 m : 3 pts
	<b>Distance nagée en crawl en fin de parcours</b>		Dernier 25m : 1pt	Derniers 50m : 2pts
5 pts	<b>Degré de conformité</b> du parcours nagé au projet annoncé <b>Degré de pertinence</b> du parcours nagé aux possibilités et aux engagements de l'élève dans la préparation de l'épreuve	<b>1pt</b> Les modalités de nage annoncées correspondent à celles nagées :	<b>3 pts</b> Les modalités de nage annoncées pour chaque fraction de 25 m composant le parcours correspondent globalement au projet annoncé (2 modifications sont tolérées) :	<b>1 pt</b> supplémentaire si l'élève gère son effort en maintenant une allure globalement régulière sur le parcours <b>2 pts</b> si l'allure régulière est maintenue tout en recherchant une vitesse élevée conforme aux possibilités de l'élève.

**CAP BEP: ACROSPORT**

<b>COMPETENCES ATTENDUES</b>		<b>PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE</b>		
<p><b>Niveau 1</b> : Construire, réaliser collectivement et juger un spectacle gymnique, constitué de figures composées à partir de deux types de formations différentes, en articulant les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence.</p> <p><b>Niveau 2</b>: Concevoir, construire, réaliser collectivement et juger un spectacle gymnique, constitué de figures composées à partir de deux types de formations différentes et avec un support rythmique approprié, qui articule les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence.</p>		<p>Un projet d'enchaînement collectif présenté sur une fiche type qui comporte son scénario (figurines, texte et niveau des difficultés) et une fiche d'évaluation individuelle.</p> <p>Des exigences clairement définies : pour chaque élève et par équipe de 4 à 6 ; une pose de départ à partir de l'espace scénique ; une double ou triple pyramide duo en miroir ; deux ou trois pyramides duos et/ou trios et/ou quatuor ; une pyramide libre ; deux liaisons gymniques différentes à partir des éléments de base : sauts, renversements, roulades, postures ; une pose de fin.</p> <p>Une chute dans les pyramides est sanctionnée d'1 point en moins sur la note d'exécution pour chaque élève du groupe.</p> <p>Les rôles de porteur et de voltigeur doivent être expérimentés par chaque élève à un moment de la prestation.</p> <p>Contraintes d'espace et de temps : durée entre 1'30 et 2'30.</p> <p>Support rythmique : facultatif pour le niveau A, obligatoire pour le niveau 2.</p> <p>Un passage devant un public et une appréciation portée par des juges.</p> <p>Selon le nombre de candidats deux essais peuvent être accordés, séparés de 20mn. Seul le meilleur compte.</p> <p>Référence au code UNSS.</p>		
<b>Points à affecter</b>	<b>Éléments à évaluer</b>	<b>NIVEAU 1 EN COURSD'ACQUISITION</b>	<b>DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1</b>	<b>DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2</b>
6 pts	<b>Difficultés</b> Pyramides et liaisons gymniques	Difficultés A en majorité voire une B. Utilisation de deux éléments gymniques de base différents pour réaliser les liaisons.	Difficultés B en majorité voire une C. Utilisation de trois éléments gymniques de base différents pour réaliser les liaisons.	Difficultés B et C voire une D. Utilisation de quatre éléments gymniques de base différents pour réaliser les liaisons.
8 pts	<b>Exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Précipité et peu équilibré.</u></li> <li>- Placement incorrect, pyramide réalisée en force</li> <li>- Non tenue 3s. sans bouger</li> <li>• Critères du code non respectés, éléments dissociés</li> <li>• - Manque une ou plusieurs exigences</li> <li>- Partiellement exploité (- des 2/3)</li> <li>- Déplacements marchés et anarchiques/Temps morts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -Mouvements parfois hésitants, réception lourde au sol</li> <li>- Placement du dos mais pas de certains segments (bras, jambes mi-fléchis)</li> <li>- Tenue 3s. sans bouger mais quelques tremblements persistent</li> <li>• Critères du code respectés mais temps mort dans les liaisons</li> <li>• - Toutes les exigences sont respectées</li> <li>- Exploité (au moins 2/3)</li> <li>- Déplacements type gymnique/Des ruptures de rythme encore présentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -Mouvements, conduits et contrôlés, synchronisation des partenaires</li> <li>- Tous les alignements segmentaires sont respectés</li> <li>- Pyramides posées et tenues 3s. sans bouger et sans tremblements</li> <li>• Critères du code respectés sans rupture de rythme dans les liaisons</li> <li>• - Toutes les exigences sont respectées</li> <li>- Exploité dans son ensemble</li> <li>- Synchronisation avec le support musical, déplacements variés et en rythme</li> </ul>
3 pts	<b>Construction de la prestation</b>	Manque une ou plusieurs exigences dans le scénario.	Toutes les exigences sont présentes et répertoriées clairement.	Projet clair, précis et conçu en adéquation avec les ressources des élèves.
3 pts	<b>Rôle de juge</b>	Repère les exigences présentées. Difficulté à rester concentré et silencieux.	Repère les principales fautes de tenue et de déséquilibre. Respecte la prestation des autres.	Repère en plus les fautes d'alignement et les justifie.

COMMENTAIRES : Pour attribuer une note de difficulté à la pyramide libre (A,B,C ou D) on tiendra compte de la présence et de la combinaison des critères suivants : le nombre, la surface et la nature des appuis (dorsal, pédestre, manuel) des porteurs et voltigeurs ; la nature des positions prises par chacun des partenaires (assis, à genoux, debout, renversé, etc.).

Pour précision, nous appelons figures : toutes "les pyramides" d'acroport ; éléments : les éléments individuels de gym ; liaisons : les liens chorégraphiques entre les figures et les éléments.

**CAP – BEP RUGBY**

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE					
<p><b>Niveau 1</b> : Rechercher le gain d'une rencontre en utilisant prioritairement l'espace de jeu pour créer et utiliser le déséquilibre en perforant et/ou contournant la défense qui cherche à maîtriser les changements de tâches imposés par les changements de statut (défenseur, attaquant). Intégrer de façon rigoureuse les règles liées au contact corporel et aux différentes modalités de blocage et placage.</p> <p><b>Niveau 2</b> : rechercher le gain d'une rencontre par la mise en place d'une organisation collective qui privilégie l'enchaînement d'actions par relais, avec ou sans regroupements et « déblayages », pour surpasser une défense collective en ligne qui veut reconquérir le ballon. Etre capable de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Match à 7 contre 7 sur un terrain de 50m sur 40m, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré</li> <li>• Chaque équipe réalise au moins 2 rencontres (comportant 2 mi-temps) de 10 minutes minimum</li> <li>• Les règles essentielles sont celles du rugby à 7 (mêlées et touches remplacées par un coup franc joué à la main, toutes les pénalités jouées à la main...)</li> </ul> <p>Remarque : Dans des situations de forte hétérogénéité (mixité ou de niveau), ne permettant pas au candidat d'exprimer tout son potentiel, une variation de plus ou moins un point permet de distinguer la contribution du candidat dans certains rôles ou de compenser une situation qui lui serait défavorable.</p>					
Pts à affecter	Éléments à évaluer	Niveau 1 en cours d'acquisition		Degré d'acquisition du Niveau 1		Degré d'acquisition du Niveau 2	
6 pts	<b>Efficacité collective</b>  <b>Organisation collective</b>  Sur 4 points	La balle progresse par le porteur de balle	La balle progresse vers l'avant par l'action de partenaires (au moins à 2)	La balle progresse par une organisation collective repérable	La défense s'organise autour d'une consigne collective.	Réorganisation possible entre deux mi-temps	Le temps de conservation de la balle augmente Les actions sont en continuité
		L'équipe perd la balle rapidement Jeu discontinu Défense perméable Actions individuelles prédominent	La balle franchit la ligne d'avantage <b>Alternance de jeu groupé et jeu déployé</b> <b>La défense empêche la progression de la balle</b> <b>Les rôles s'organisent en fonction du statut porteur / non porteur</b>	La défense récupère des balles <b>Organisation à 2 ou 3 (jeu à 2 contre 1)</b> <b>Répartition des joueurs sur le terrain en fonction des ressources et des rôles à tenir (positions clés)</b>			
	<b>Gain des rencontres</b> 2 points	0,5 pts	1,5 pts	2 pts	3 pts	3,5 pts	4 pts
		<b>0 point en fonction du nombre de matchs joués et donc gagnés ou perdus (+ éventuellement les points marqués/points encaissés)</b>				<b>2 pts</b>	
6 pts	<b>Efficacité du joueur attaquant</b>  <b>Porteur de balle</b>  <b>Non porteur de balle</b>	Perd la balle ou s'en débarrasse Prend en compte ses partenaires seulement quand il est bloqué Ne libère pas sa balle au sol Passe de manière non adaptée (dans les pieds) Jeu au pied explosif	Ne perd pas la balle <b>Passe et reçoit la balle à l'arrêt</b> Avance jusqu'au contact ou contourne la ligne défensive Libère la balle quand il est au sol Assure la conservation du ballon par des passes courtes et précises en arrière ou sur le côté Joue au pied pour éviter la pression défensive	Accélère le jeu -Crée le danger Passe et reçoit la balle en mouvement Perçoit les intervalles, peut être perforateur si la ligne de défense est perméable Utilise le jeu au pied pour jouer dans les espaces libres Touche beaucoup de ballons	<b>Enchaîne démarquage, remplacement</b> Organise ses déplacements en fonction du trajet du porteur de balle Enchaîne les rôles dans la phase offensive		
		<b>Statique ou hors jeu</b>	<b>Disponible par rapport au partenaire</b> Aide le porteur stoppé ou attend à proximité la passe Se place en arrière du porteur dans l'avancée de la balle A distance de passe	<b>Gène et ralentit</b> Intercepte Bloque le porteur, souvent frontalement, avec amenée au sol			
3 pts	<b>Efficacité du joueur défenseur</b>	<b>Passif ou explosif</b> Défend seulement sur le ballon Beaucoup de fautes et de violations A contre sens du jeu	<b>Gène et ralentit</b> Ferme l'accès à l'en-but Attend en barrage ou poursuit le porteur de balle Gène le porteur en bloquant, ceinturant ou	<b>Gène et récupère</b> Intercepte Bloque le porteur, souvent frontalement, avec amenée au sol			

			plaquant	S'oppose à plusieurs à l'avancée adverse
<b>5 pts</b>	<b>Engagement du joueur</b> En référence aux compétences de la composante méthodologique prioritairement sollicitées : CM1 : s'engager lucidement et CM4 : Se confronter aux règles de vie collectives	<b>Joueur non engagé</b> Respecte l'intégrité physique* des autres joueurs mais : - conteste le règlement - attribue systématiquement les erreurs aux autres - a peur de plaquer, peur d'être plaqué * Si mise en danger de l'intégrité physique = 0pt	<b>Joueur lucide</b> Intègre les règles liées au contact corporel Accepte les décisions de l'arbitre Maîtrise ses réactions émotionnelles Maîtrise son engagement physique Prend en compte les capacités physiques et techniques de ses partenaires	<b>Joueur «engagé»</b> Respecte l'organisation collective déterminée à l'avance S'engage avec combativité mais loyalement Peut utiliser des données recueillies sur le jeu pour réorganiser la stratégie mise en place Capable de tenir certains rôles spécifiques (arbitre, capitaine, coach ...)

COMPETENCES ATTENDUES		CAP – BEP FOOT BALL - PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE			
<p><b>Niveau 1</b> : Rechercher le gain d'une rencontre en utilisant prioritairement l'espace et la vitesse de progression de la balle face à une défense qui cherche à la récupérer par interception le plus rapidement possible, dans le respect de l'autre et des règles</p> <p><b>Niveau 2</b> : rechercher le gain d'une rencontre par la mise en place d'une attaque fondée sur l'occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement) face à une défense organisée pour récupérer la balle et défendre la cible. Etre capable de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Match à 6 contre 6 (5 joueurs de champ et un gardien) sur un terrain de football à 7, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré</li> <li>Chaque équipe réalise au moins 2 rencontres (comportant 2 mi-temps) de 10 minutes minimum</li> <li>Les règles essentielles sont celles du football à 7. L'engagement est réalisé par le gardien depuis sa surface. Les remises en jeu s'effectuent au pied</li> </ul> <p>Remarque : Dans des situations de forte hétérogénéité (mixité ou de niveau), ne permettant pas au candidat d'exprimer tout son potentiel, une variation de plus ou moins un point permet de distinguer la contribution du candidat dans certains rôles ou de compenser une situation qui lui serait défavorable</p>			
Pts à affecter	Éléments à évaluer	Niveau 1 en cours d'acquisition		DEGRE D'ACQUISITION de Niveau 1	DEGRE D'ACQUISITION de Niveau 2
6 pts	<b>Efficacité collective</b> <b>Organisation collective</b> Sur 4 points	La balle progresse par le porteur de balle  L'équipe perd la balle rapidement Jeu discontinu Défense perméable Actions individuelles prédominent	La balle progresse vers l'avant par l'action de partenaires (au moins à 2)  <b>Les balles arrivent dans l'espace de marque</b> <b>Des temps d'arrêts caractérisent encore la progression de la balle</b> <b>La défense gêne la progression de la balle</b> Les rôles s'organisent en fonction du statut porteur / non porteur Occupation de l'espace de jeu en largeur et profondeur	La balle progresse par une organisation collective repérable La défense s'organise autour d'une consigne collective. Réorganisation possible entre deux mi-temps L'équipe trouve des positions favorables de tir. <b>Les actions sont en continuité (organisation à 2 ou 3)</b> <b>La défense récupère des balles</b> <b>Répartition des joueurs sur le terrain en fonction des ressources et des rôles à tenir (positions clés)</b>	
		0,5 pts	1,5 pts	2 pts	3 pts
	<b>Gain des rencontres</b> Sur 2 points	<b>0 point en fonction du nombre de matchs joués et donc gagnés ou perdus (+ éventuellement les buts encaissés/ buts marqués) 2 pts</b>			
6 pts	<b>Efficacité du joueur attaquant</b>  <b>Porteur de balle</b>  <b>Non porteur de balle</b>	Perd la balle Réagit seulement quand il est bloqué Passe de manière non adaptée Tire sans prendre en compte les adversaires	Ne perd pas la balle <b>Prend des informations quand il a la balle</b> Progresse si l'espace est dégagé Conduit sa balle en présence d'un défenseur poursuiveur Passes et tirs réalistes : distance de passe, distance de tir...	Accélère le jeu -Crée le danger Passe et reçoit la balle en mouvement Dribble un adversaire direct Utilise une situation favorable de tir, met en danger le gardien Touche beaucoup de ballons	
		<b>Statique</b> S'oriente par rapport au porteur et non par rapport à la cible	<b>Disponible par rapport au partenaire</b> Se place en avant du porteur avec une orientation partagée porteur de balle/cible Est à distance de passe S'écarte de l'alignement porteur/ défenseur	<b>Enchaîne démarquage, remplacement</b> Se rend disponible pour aider le porteur en appui , en soutien utilise les couloirs latéraux	
3 pts	<b>Efficacité du joueur défenseur</b>	<b>Passif ou explosif</b> Défend seulement sur le ballon Beaucoup de fautes et de violations A contre sens du jeu	<b>Gêne et ralentit</b> Ferme l'accès au but Gêne le porteur en se plaçant entre la cible et le porteur	<b>Gêne et récupère</b> Intercepte Presse le porteur, dissuade le non porteur Articule ses actions avec ses partenaires	
5 pts	<b>Engagement du joueur</b> En référence aux compétences de la composante méthodologique prioritairement sollicitées :  CM1 : s'engager lucidement et CM4 : Se confronter aux règles de vie collectives	<b>Joueur non engagé</b> Respecte l'intégrité physique* des autres joueurs mais : - conteste le règlement - attribue systématiquement les erreurs aux autres * Si mise en danger de l'intégrité physique = 0pt	<b>Joueur lucide</b> Intègre les règles liées au contact corporel Accepte les décisions de l'arbitre Maîtrise ses réactions émotionnelles Maîtrise son engagement physique Prend en compte les capacités physiques et techniques de ses partenaires	<b>Joueur «engagé»</b> Respecte l'organisation collective déterminée à l'avance S'engage avec combativité mais loyalement Peut utiliser des données recueillies sur le jeu pour réorganiser la stratégie mise en place	

COMPETENCES ATTENDUES		CAP-BEP VOLLEY BALL - PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE			
<p><b>Niveau 1</b> : Rechercher le gain d'une rencontre par la mise en place d'une attaque qui atteint régulièrement, précisément et volontairement toutes les zones de la cible. La défense s'organise autour de la réception pour faire progresser la balle. Les élèves construisent collectivement des règles propres au fonctionnement de l'équipe.</p> <p><b>Niveau 2</b> : Rechercher le gain d'une rencontre par la mise en place d'une organisation collective : l'équipe attaque la cible à partir du service avec des vitesses et des axes différents et enrichie les alternatives d'attaque en utilisant au maximum l'espace de jeu effectif offensif. Etre capable de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Match à 4 contre 4, sur un terrain de 14m sur 7m, se déroulant en un set de 15 points joués au point décisif</li> <li>• Le rapport de force est équilibré</li> <li>• Chaque équipe dispute au moins deux rencontres</li> <li>• 1 temps mort par équipe est disponible</li> </ul> <p>Remarque : Dans des situations de forte hétérogénéité (mixité ou de niveau), ne permettant pas au candidat d'exprimer tout son potentiel, une variation de plus ou moins un point permet de distinguer la contribution du candidat dans certains rôles ou de compenser une situation qui lui serait défavorable.</p> <p>On peut proposer une situation moins complexe aux plus faibles afin qu'ils puissent s'exprimer et révéler la compétence attendue : 2 contre 2, sur un terrain de 4,5 m / 12m, en un set de 15 points . Dans ce cas, la note attribuée pour l'efficacité individuelle et collective ne peut dépasser 8 points sur 15.</p>			
Points à affecter	Éléments à évaluer	Niveau 1 en cours d'acquisition	Degré d'acquisition du Niveau 1	Degré d'acquisition du Niveau 2	
6 pts	<p><b>Efficacité collective</b></p> <p><b>Organisation collective</b> / sur 4 points</p>	Jeu de sauvegarde de son terrain	Assure la conservation du ballon pour viser la zone arrière du terrain adverse	L'organisation collective permet une attaque plus diversifiée de la cible	
		Beaucoup de balles non touchées ou renvois explosifs Renvoi direct qui ne met pas en difficulté l'adversaire	<p><b>La cible est définie</b> Utilise un joueur relais dans la zone avant Code de communication autour de la réception de la balle</p>	<p><b>Intention de viser des espaces libres</b> <b>L'organisation collective permet l'occupation de l'espace de jeu</b></p>	
		0,5	1,5 pts	2pts	3pts
	Gain des rencontres / 2 points	0 point	en fonction du nombre d'équipes et donc du nombre de matches gagnés et perdus (et éventuellement les points encaissés / points marqués)		4pts 2 points
9 pts	<p><b>Efficacité du joueur</b></p> <p><b>Porteur de balle</b></p>	<p>Perd la balle</p> <p>Frappe en réaction souvent explosives Intervient sur la balle tardivement Evite le ballon Crée des trajectoires qui mettent en difficulté ses partenaires La mise en jeu est aléatoire</p>	<p>Donne du temps à son partenaire et provoque le non renvoi Utilise manchette / passe haute à bon escient Sur balles faciles, renvoie vers le haut et vers l'avant Gère l'alternative jouer seul / jouer avec un partenaire en fonction de sa distance et son orientation par rapport au filet En attaque : Frappe intentionnelles Pousse la balle au fond du terrain adverse depuis sa zone avant La mise en jeu est assurée</p>	<p>Provoque la rupture En réception, intervient dans sa zone proche sur des balles accélérées (va au contact de la balle) Le passeur/ relayeur cherche à faciliter l'action de l'attaquant (mise en situation favorable grâce à des trajectoires en cloche )</p> <p>En attaque : L'attaquant est capable d'alterner balle accélérée, balle frappée et balle placée Le service est placé</p>	
	<p><b>Non porteur de balle</b></p>	<p><b>Statique et/ ou en retard</b> Non concentré</p>	<p><b>Se prépare</b> pour aider ou relayer : Attitude pré-active S'oriente vers le porteur de balle</p>	<p><b>Se place et se déplace</b> dans son secteur d'intervention pour permettre : - Soit le relais vers l'avant : à distance de passe et appuis orientés en direction du porteur et de la cible. - Soit l'attaque : à distance de passe, face au filet, suffisamment reculé pour prendre un élan</p>	
5 pts	<p><b>Engagement du joueur</b></p> <p>En référence aux compétences de la composante méthodologique prioritairement sollicitées : CM1 : s'engager lucidement et CM4 : Se confronter aux règles de vie collective</p>	<p><b>Joueur non engagé</b> Respecte l'intégrité physique des autres joueurs mais : Attribue systématiquement les erreurs aux autres Conteste le règlement Passif. Non concentré ou pas prêt (regard placements appuis,) lors de la mise en jeu</p>	<p><b>Joueur lucide</b> Prend en compte les capacités physiques et techniques de ses partenaires A intégré les règles essentielles : rotation au service, faute au filet. Attitude pré-active ou concentrée dès la mise en jeu</p>	<p><b>Joueur « engagé »</b> Respect de l'organisation collective déterminée à l'avance au sein de l'équipe Utilise des informations sur une séquence de jeu pour se réorganiser Capable de tenir certains rôles spécifiques (arbitre, capitaine, coach )</p>	

**CAP-BEP : MUSCULATION**

<b>COMPETENCES ATTENDUES</b>		<b>PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE</b>		
<p><b>Niveau 1</b> : Mobiliser divers segments corporels soumis à une charge personnalisée (référée à un rapport masse/répétition) pour produire des effets attendus en préservant l'intégrité physique.</p> <p><b>Niveau 2</b> Produire sur soi une charge physiologique en relation avec les effets recherchés différés (à court terme) par l'intermédiaire de mobilisations répétitives de masses dont les paramètres sont précisément prévus et respectés.</p>		<p>Le candidat doit présenter, conduire et analyser la séance d'entraînement soumise à évaluation.</p> <p>L'épreuve se compose de deux prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la présentation d'un projet de séance de musculation que le candidat conçoit pour lui, afin de se soumettre « à une charge personnalisée »</li> <li>- la réalisation de cette séance.</li> </ul> <p>Le projet personnel de musculation portera sur 4 exercices sollicitant 4 groupes musculaires ( 3 groupes sont choisis par l'élève et 1 concerne obligatoirement le groupe musculaire des abdominaux).</p>		
<b>Points à affecter</b>	<b>Éléments à évaluer</b>	<b>NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION</b>	<b>DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1</b>	<b>DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2</b>
<b>4 pts</b>	<p><b>Concevoir la séance :</b> Observation de la réalisation en comparaison des éléments prévus.(Prévu/ réalisé )</p> <p>Justifier le choix des groupes musculaires sollicités à partir d'un motif personnel</p>	<p><b>De 0 à 1 pt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Absence ou insuffisance dans le relevé du « prévu » et « du réalisé »</li> <li>. Des aberrations dans la construction de la séance</li> <li>. Pas de justification ou justification des groupes musculaires par des manques (« ni...ni... »)</li> </ul>	<p><b>De 2 à 3 pts</b></p> <p>Le relevé des variables est lisible et complet Construction de la séance en cohérence avec l'activité et s'appuyant explicitement sur des motifs personnels Justifications du choix des groupes musculaires</p>	<p><b>3,5 ou 4 pts</b></p> <p>Le relevé des variables est lisible et complet <b>avec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Justifications et construction s'appuyant - sur des connaissances de l'entraînement</li> <li>- sur les choix des groupes musculaires (projet personnel)</li> </ul>
<b>13 pts</b>	<p><b>Réaliser</b> la séance pour obtenir les effets attendus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les trajets</li> <li>- Les charges soulevées.</li>   <li>- Les postures sécuritaires</li> </ul>	<p><b>De 0 à 2,5 pts</b></p> <p>Dégradation importante du mouvement au cours de la série avec compensation rapide d'autres groupes musculaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Trajets quelquefois répétés</li> <li>. Respiration non intégrée</li> <li>. Charges inadaptées</li> </ul> <p><b>0 ou 2 pt</b></p> <p>Ne parvient pas à maîtriser les postures de sécurité dans l'effort</p>	<p><b>De 3,5 à 7 pts</b></p> <p>Trajets corrects avec compensation en fin de mouvement, en fin de série</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Respiration intégrée partiellement ou inversée</li> <li>. Charges parfois trop faibles</li> </ul> <p><b>2,5 ou 3 pts</b></p> <p>Réalise les mobilisations segmentaires en toute sécurité, en autonomie,</p>	<p><b>De 7,5 à 9 pts</b></p> <p>Début/ fin du mouvement corrects</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Peu de déformation du corps pour compenser lors des dernières répétitions</li> <li>. Respiration efficace et progressivement intégrée à tous les exercices</li> <li>. Charges suffisantes</li> </ul> <p><b>3,5 ou 4 pts</b></p> <p>Assure sa sécurité et celle des autres au niveau de la manipulation des charges et de l'espace d'intervention</p>
<b>3 pts</b>	<b>Analyser et réguler</b>	<p><b>0 ou 1 pt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan absent ou sommaire, régulation non-envisagée.</li> </ul>	<p><b>2 pts</b></p> <p>Bilan et Régulation sans justification précise</p>	<p><b>3 pts</b></p> <p>Bilan et régulation à partir du ressenti <b>ou</b> de connaissances sur l'entraînement</p>

COMPETENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE						
<p><b>Niveau 1</b> : acquérir les principes d'affrontement en préservant son intégrité physique par alternance de phases de coopération et d'affrontement et par l'apprentissage de techniques spécifiques.</p> <p><b>Niveau 2</b> : construire les éléments de base d'un système d'attaque et de défense afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet personnel</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• surface de 3 mètres sur 3 mètres</li> <li>• assaut non mixte</li> <li>• rapport de force équilibré</li> <li>• assaut : contrôle de la puissance des touches, conformément aux règlements UNSS</li> <li>• arbitrage des assauts par les élèves</li> </ul>						
		<p><b>Niveau 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 duos différents de 1mn 30 chacun</li> <li>• 2 assauts à thèmes de 2 reprises d'une durée de 1mn 30 avec 1 mn de récupération entre chaque reprise</li> </ul>		<p><b>Niveau 2</b></p> <p>3 assauts libres de 2 reprises d'une durée de 1mn 30 de récupération entre chaque reprise et 10 mn de récupération entre chaque assaut</p>				
Points à affecter	ELEMENTS A EVALUER	NIVEAU 1 EN COURS D'ACQUISITION		DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 1		DEGRÉ D'ACQUISITION DU NIVEAU 2		
8 pts	<p><b>Système d'attaque et de défense:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité des déplacements</li> <li>- trajectoires des touches</li> <li>- qualité et variété des enchaînements</li> <li>- distance de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• action réflexe</li> <li>• trajectoires imprécises</li> <li>• garde éloignée ou s'expose aux touches sans protection</li> <li>• frappe puissante et non armée</li> </ul>	0	3	4	6	7	8
4 pts	<p><b>Gestion de l'effort</b></p> <p><b>Efficacité</b></p> <p><b>Rapport d'opposition</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• refus d'assaut</li> <li>• duo : coopération technique uniquement</li> </ul>	0	1	2	3	3	4
		Projet personnel d'engagement dans le rapport d'opposition						
3 pts	<b>Gain de l'assaut</b>	0 victoire		1 victoire	2 victoires		3 victoires	
5 pts	<b>Arbitrage, éthique et rituel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• signal de début et fin d'assaut</li> <li>• refus de l'éthique : comportement atypique</li> </ul>	0	1	2	3	4	5
<b>Total des points</b>								

ACTIVITÉS  
ÉDUCATIVESNOR : MENE0502433N  
RLR : 554-9NOTE DE SERVICE N°2005-178  
DU 4-11-2005MEN  
DESCO A9**P**arlement des enfants  
2005-2006

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs  
d'académie, directrices et directeurs des services  
départementaux de l'éducation nationale*

■ L'éducation à la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école.

C'est pourquoi les horaires et les programmes de l'école primaire, fixés par arrêté du 25 janvier 2002, prévoient, qu'au cycle des approfondissements, classes de CE2, CM1, CM2, une heure par semaine est consacrée à l'éducation civique en relation avec tous les champs disciplinaires. Elle ne vise pas simplement l'acquisition de connaissances mais se donne pour objectif de construire des comportements responsables et adaptés.

Cette prise de responsabilité trouve tout particulièrement à s'exprimer dans le cadre d'une opération qui s'appuie sur une présentation concrète de notre système parlementaire, le "Parlement des enfants", organisée conjointement par le président de l'Assemblée nationale et notre ministère. La séance aura lieu au Palais-Bourbon le **10 juin 2006**

Les écoliers des classes de CM2 sont invités à élaborer collectivement une proposition de loi et à rédiger deux questions : une au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'autre au président de l'Assemblée nationale. Chaque classe élit son représentant qui participera à un vote solennel organisé au Palais-Bourbon pour classer de préférence les dix propositions de lois jugées les meilleures. C'est une leçon d'éducation civique grandeur nature qui est ainsi offerte aux élèves.

**I - Sélection des classes**

Les classes de CM2 de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2, manifestent leur souhait de participer à cette opération en adressant un dossier de

candidature aux inspecteurs (inspectrices) d'académie, directeurs (directrices) des services départementaux de l'éducation nationale, avant le 15 novembre 2005.

Ce dossier comprend les coordonnées de la classe et de l'école, le nom de l'enseignant ainsi que celui du député(e) de la circonscription électorale où est située l'école et le numéro de circonscription dans le département. Il indique les raisons de la candidature au "Parlement des enfants", en 30 lignes maximum.

L'inspecteur (l'inspectrice) d'académie après consultation, s'il le juge utile, d'une commission de sélection, choisit impérativement, au vu des dossiers, une classe par circonscription électorale. **Si aucune classe ne s'est portée volontaire dans une circonscription électorale, il appartient à l'inspecteur (inspectrice) d'académie d'en désigner une.**

Il vous est demandé de veiller tout particulièrement à établir, dès cette phase, une stricte adéquation entre l'adresse des classes et les circonscriptions électorales. Pour ce faire, vos services pourront effectuer les vérifications nécessaires sur le site Internet de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr>, rubrique : "qui est qui ?" sous-rubrique : "carte de France des circonscriptions".

La liste des classes retenues dans chaque département sera adressée à la direction de l'enseignement scolaire impérativement avant le 20 novembre 2005 (délai de rigueur), conformément au calendrier fixé figurant dans le tableau annexé. Cette liste sera établie sur le formulaire type n° 1 (non publié) annexé à l'exemplaire de la présente note qui sera adressé à chaque inspecteur (inspectrice) d'académie.

**II - Travaux des classes désignées**

Le travail des classes retenues consiste à élaborer une proposition de loi, comprenant un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum également rédigés en une page (format 21 x 29,7). Le texte est rédigé à l'indicatif présent.

La proposition étant susceptible d'être lue à la tribune lors de la séance publique du Parlement des enfants, le respect de ces conditions est impératif : les propositions de loi qui y dérogeraient seront écartées par les jurys académiques et, le cas échéant, par le jury national. Cette formule présente l'avantage de faire entrer les élèves dans le jeu parlementaire en "grandeur réelle" et de rendre plus vivante la séance publique grâce au vote des "délégués-junior" désignés selon les modalités définies au titre III ci-dessous.

Afin d'aider les classes retenues, des thèmes de travail sont proposés, sans qu'ils soient restrictifs :

- la solidarité entre les générations, dans le cadre notamment d'activités de lecture (opération "Lire et faire lire"), d'histoire (témoignage, documents, objets), d'éducation civique (respect de l'autre et de la différence, aides dans la vie domestique, etc.) ;

- l'éducation à la sécurité : en général (risques majeurs), à l'école (activités physiques et de pleine nature), sur la voie publique (éducation routière), au domicile (accidents domestiques) ;
- l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Les classes doivent également rédiger deux questions, une au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, une au président de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale adresse aux classes, début décembre, une documentation pédagogique et les informe qu'elles ont la possibilité de visiter le Palais Bourbon en prenant contact avec leur député(e) le plus tôt possible, les réservations se prenant à l'avance. Cette documentation pédagogique est constituée de brochures destinées aux élèves et d'informations sur l'Assemblée nationale permettant à l'enseignant(e) de préparer et d'animer les travaux de sa classe.

### III - Délégués des élèves : leur désignation - leur accompagnateur

Les élèves des classes de CM2, retenues par les inspecteurs (inspectrices) d'académie, mandatent un de leurs camarades, pour les représenter

à l'Assemblée nationale. Les 577 enfants ainsi désignés siégeront donc à l'Assemblée nationale le 10 juin 2006. Un suppléant doit être également désigné afin de pallier une éventuelle défaillance de l'élève choisi.

L'enseignant informe ensuite les familles concernées et s'assure de leur accord de principe pour autoriser la participation de leur enfant à la séance à l'Assemblée nationale et son accompagnement à Paris (une seule personne par enfant : aucun autre accompagnateur ne pourra être accueilli au Palais Bourbon). L'accompagnateur est choisi par la famille : **c'est obligatoirement l'un des parents ou une personne de la famille nommément désignée par elle**. Un accord écrit doit être préalablement recueilli auprès des personnes concernées concernant la communication de leur adresse personnelle.

**Avant le 20 janvier 2006** le directeur (directrice) d'école envoie à l'inspecteur (inspectrice) d'académie le nom de l'élève qui sera le représentant de sa classe, celui de son suppléant ainsi que le nom et l'adresse de l'accompagnateur. Ces informations sont elles mêmes retransmises à la direction de l'enseignement scolaire par les inspecteurs (inspectrices) d'académie **avant le 31 janvier 2006**, sur le formulaire type n° 2 (non publié), annexé à l'exemplaire de la présente note qui leur sera adressé.

Il est nécessaire d'éviter, pour des motifs d'organisation, de procéder à des modifications dans la désignation des accompagnateurs. Sauf cas de force majeure, seules, les demandes dûment justifiées, validées par les familles et présentées dans un délai raisonnable pourront être acceptées.

### IV - Détermination des classes lauréates au plan académique et au plan national

Les classes adressent leurs travaux aux rectorats **avant le 10 mars 2006** (il est précisé qu'aucun de ces travaux ne pourra être restitué).

Les jurys académiques se réunissent entre **le 20 et le 25 mars 2006**, sélectionnent les deux meilleures propositions de loi et désignent la classe lauréate académique parmi les deux classes rédactrices de ces propositions, selon les critères suivants :

- la proposition comporte un exposé des motifs et quatre articles au maximum ;
- la proposition correspond à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression ;
- la proposition rend compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- la proposition se traduit dans les faits par une action réelle ou une mesure normative.

Les enseignants veilleront à ce que les propositions de loi relèvent bien du domaine de la loi, et non du domaine réglementaire. Une note de l'Assemblée nationale sur la distinction du domaine de la loi et du domaine du règlement sera jointe à la documentation pédagogique.

Indépendamment des propositions de loi, les jurys académiques sélectionnent d'une part, une question au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part, une question au président de l'Assemblée nationale. Les propositions de loi ainsi que les deux questions retenues sont transmises à la direction de l'enseignement scolaire **avant le 7 avril 2006**.

Le jury national, composé de membres de l'éducation nationale et de personnalités choisies pour leurs compétences par l'Assemblée nationale, se réunit **avant le 12 mai 2006**. Il sélectionne les dix meilleures propositions, sans les classer, selon les critères précédemment définis, dans l'ensemble des copies envoyées par les académies et les territoires d'outre-mer.

Ces 10 propositions sont imprimées et envoyées à toutes les classes participantes **avant le 31 mai 2006**, pour que celles-ci en débattent et donnent leur avis à leur "délégué junior" sur celle qui leur paraît la meilleure. Le palmarès résultera du vote des "délégués juniors" au Palais Bourbon.

Les deux questions destinées à être posées respectivement au ministre et au président de l'Assemblée nationale sont choisies parmi les questions sélectionnées par les jurys académiques.

La classe lauréate de chaque académie recevra de l'Assemblée nationale un prix en espèces pour l'acquisition de matériel pédagogique. Les écoles concernées adresseront à l'Assemblée nationale, **avant le 31 mai 2006** date impérative, les relevés d'identité bancaire ou postale permettant le versement de cette somme.

Les 10 classes retenues au plan national recevront un prix spécifique. Enfin, chaque classe participante et chaque délégué junior seront destinataires du Journal officiel, du DVD et de la photographie rendant compte de la séance du 10 juin 2006.

## **V - Voyage et déroulement de la journée du 10 juin 2006**

L'organisation de cette phase de l'opération est assurée par les services de l'Assemblée nationale. Ceux-ci se chargeront d'informer les familles et les enseignants(es) lauréats des modalités pratiques du voyage, du séjour et du déroulement de la journée à Paris. Il est précisé que les frais de transport seront intégralement remboursés par l'Assemblée nationale, les cas particuliers faisant l'objet d'un examen spécial.

Je vous remercie par avance de votre précieux concours à la réussite de cette importante opération nationale.

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Gilles de ROBIEN

## PARLEMENT DES ENFANTS - CALENDRIER 2006

NOVEMBRE 2005	DÉCEMBRE 2005	JANVIER 2006	FÉVRIER 2006	MARS 2006	AVRIL 2006	MAI ET JUIN 2006
<p>20 novembre - envoi à la DESCO des classes retenues par département</p>	<p>- l'Assemblée nationale envoi aux classes le colis pédagogique</p>	<p><b>Avant le 20/1</b> - envoi par les classes du nom du député junior et de celui de son suppléant à l'inspection académique</p>	<p><b>Avant le 28/2</b> - envoi par l'Assemblée nationale de la circulaire "transports et organisation de la journée" aux participants</p>	<p><b>Avant le 10/3</b> - remise des travaux (propositions de loi + questions) par les classes aux rectorats</p> <p><b>Entre le 20/3 et le 25/3</b> - réunion des jurys académiques et sélection des propositions et des questions</p>	<p><b>Avant le 7/4</b> - envoi des travaux sélectionnés par les jurys académiques à la DESCO</p> <p><b>Avant le 23/4</b> - transmission de ces travaux à l'Assemblée nationale</p> <p><b>Courant avril</b> - l'Assemblée nationale envoi aux participants badges et invitations</p>	<p><b>Avant le 12/5</b> - réunion du jury national</p> <p><b>Avant le 31/5</b> - transmission par les écoles lauréates académiques, directement à l'Assemblée nationale, des RIB ou RIP permettant le versement du prix en espèces</p> <p><b>Avant le 31/5</b> - impression des 10 propositions de loi retenues pour envoi par l'Assemblée nationale aux classes</p> <p><b>Entre le 5/6 et le 10/6</b> - discussion des propositions de loi dans les classes</p> <p><b>Le 10 juin</b> Parlement des enfants</p>

Visite de l'Assemblée nationale par les classes de préférence le 1er trimestre 2006  
tous les lundi et vendredi - Inscription au 01 40 63 63 08

Renseignements généraux sur le Parlement des enfants : 01 40 63 66 46

ACTIVITÉS  
ÉDUCATIVESNOR : MENE0502390N  
RLR : 554-9NOTE DE SERVICE N°2005-177  
DU 4-11-2005MEN  
DESCO A9**P**arcours civiques 2005-2006

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale*

■ L'éducation à la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école ; elle constitue un apprentissage en termes de connaissances et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements. Elle est déclinée à tous les niveaux de la scolarité : à l'école, dans les nouveaux programmes du primaire ; au collège et au lycée, dans le cadre de contenus disciplinaires (notamment en éducation civique et en éducation civique, juridique et sociale). Elle permet la connaissance de l'environnement, la formation aux règles de la vie en société, la socialisation des jeunes. À ce titre est proposé un vaste éventail d'activités diversifiées dans la classe et hors de la classe.

L'éducation à la citoyenneté doit inciter les élèves à agir et à vivre ensemble à travers des actions concrètes leur permettant de construire des espaces de citoyenneté. Cette prise de responsabilité trouve tout particulièrement à s'exprimer dans le cadre des opérations nationales de sensibilisation. Réparties tout au long de l'année scolaire, ces manifestations sont une occasion privilégiée pour les élèves d'élargir leur horizon vers le champ de la responsabilité collective ; elles permettent aux jeunes de mieux appréhender l'environnement dans lequel ils vivent, de développer leur sens de la solidarité dans une perspective nationale et européenne, de faire un travail de mémoire dans un but pédagogique et éducatif, voire de s'engager dans des actions qui concrétisent leurs connaissances dans le cadre d'un exercice effectif de la citoyenneté.

Ancrées dans le calendrier à des dates précises, ces manifestations ne doivent pas pour autant être perçues comme des événements ponctuels mais s'inscrire dans la durée. Les "Parcours civiques" s'articulent autour des différentes

journées, semaines et opérations à partir desquelles des actions citoyennes sont susceptibles d'être mises en œuvre. Ils ont pour objectifs principaux d'assurer une cohérence entre les différents dispositifs d'éducation à la citoyenneté et la commémoration d'événements tout au long de l'année, de fédérer des initiatives existantes afin d'en assurer une plus grande lisibilité, de réunir des acteurs divers (institutions, fondations, associations, collectivités locales...) autour d'actions conjointes.

Ces "Parcours" sont organisés, en divers domaines : Droits - Mémoire - Solidarité - Europe - Environnement et développement durable. Il sera ainsi possible aux équipes éducatives de mettre en place un travail de fond tout au long de l'année, articulant plusieurs séries d'événements dont on trouvera une liste en annexe.

L'objectif est de donner les moyens aux différents acteurs de la communauté éducative d'exploiter au mieux les différentes journées thématiques pour construire un parcours de citoyenneté enracinant les actions menées dans le quotidien de chacun. Le choix du parcours et de ses éléments constitutifs restera donc aussi ouvert que possible (supports d'enseignement, travaux transversaux, débats, expositions, classes de découverte à thème, échanges internationaux, objectifs annuels assignés à la coopérative, etc.). Sa mise en œuvre pourra se faire dans des contextes variés (cours, clubs, foyers socio-éducatifs, maisons de la vie lycéenne, conseil de vie lycéenne, etc.).

Les "Parcours civiques" font l'objet d'un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'association Civisme et démocratie-CIDEM, laquelle proposera dans chaque domaine, avec son réseau d'associations, ses partenaires nationaux et internationaux, et les différents acteurs impliqués autour de ces opérations, diverses actions d'information et de sensibilisation (rencontres, expositions, projections...), des activités individuelles et/ou collectives, afin qu'un élève, un groupe d'élèves

ou une classe puisse réaliser un véritable parcours éducatif accompagné. Dans chaque domaine, des itinéraires thématiques sont ainsi proposés, permettant d'aborder les possibilités d'engagement et les actions concrètes. Le CIDEM proposera aussi, dans le cadre de ces "Parcours civiques", des outils de formation, des kits pédagogiques adaptés (diffusés dans les associations, les établissements scolaires et les collectivités locales), une plate-forme internet de ressources documentaires et éducatives et des opérations de communication à l'échelle nationale et régionale.

Une présentation et le contenu détaillé des "Parcours civiques" (éléments d'information, mode d'emploi, suggestions d'utilisation, contenus pédagogiques), ainsi que le détail des activités mises en place pour chaque journée,

figurent sur le site : <http://www.cidem.org>. Enfin, des éléments d'information sont disponibles sur <http://eduscol.education.fr> pour certaines actions spécifiques, ainsi que sur le site de certains partenaires privilégiés dans la conduite de ces projets (Fondations et associations de résistants et déportés, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, partenaires européens, etc.). J'invite chacun d'entre vous à se mobiliser en faveur de ces différentes actions.

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

---

## A n n e x e

### - Dans le domaine des droits :

Journée des droits de l'enfant (20 novembre 2005), Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (2 décembre 2005), Journée mondiale des droits de l'homme (10 décembre 2005), Journée mondiale des droits de la femme (8 mars 2006), Prix des droits de l'homme - René Cassin.

### - Dans le domaine du travail de mémoire :

Journée de la mémoire de l'holocauste et des crimes contre l'humanité (27 janvier 2006), Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation (dernier dimanche d'avril 2006), Concours national de la Résistance et de la déportation.

### - Dans le domaine de la solidarité :

Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre 2005), Semaine de la solidarité internationale (novembre), opération "Pièces jaunes" (janvier 2006), Journée mondiale de lutte contre le racisme (21 mars 2006).

### - Dans le domaine de l'Europe :

Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (2005), Journée de l'Europe (9 mai 2006).

### - Dans le domaine de l'environnement et du développement durable :

Journée mondiale de l'eau (22 mars 2006), Semaine nationale du développement durable (juin 2006), autres opérations ("École de la Forêt", "Adoptez un jardin"...).

# PERSONNELS

**EXAMEN  
PROFESSIONNEL**

**NOR** : MENA0502466A  
**RLR** : 621-7

ARRÊTÉ DU 10-11-2005

**MEN  
DPMA B7**

## **A**ccès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du MEN - année 2006

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 ; D. n° 94-1016 du 18-11-1994 mod., not. art. 11 ; D. n° 94-1017 du 18-11-1994 mod. ; A du 7-11-1985 ; A. du 20-6-1996, mod. par A. du 23-7-2003*

**Article 1** - Des examens professionnels seront organisés au titre de l'année 2006 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire dans les académies suivantes : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Martinique, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, la Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

**Article 2** - Sont admis à prendre part aux épreuves de cet examen professionnel, les secrétaires d'administration scolaire et universitaire qui auront atteint au 31 décembre 2006, au moins le 7ème échelon de la classe normale, ainsi que ceux titulaires du grade de classe supérieure.

**Article 3** - L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une lettre administrative à l'aide d'un dossier à caractère professionnel dont les éléments permettent de résoudre un cas pratique. Deux dossiers seront proposés au choix du candidat :

- l'un portant sur les tâches d'administration générale ;
- l'autre portant sur la gestion des établissements publics d'enseignement.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 points. À l'issue de cette épreuve, le jury, en fonction d'une note minimale qu'il fixe et qui ne peut être inférieure à 8 sur 20, dresse la liste alphabétique des candidats retenus pour subir l'épreuve orale d'admission.

**Article 4** - L'épreuve d'admission est une épreuve orale consistant en une conversation de trente minutes avec le jury. Cette conversation a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au minimum et de sept minutes au maximum, sur son parcours professionnel et sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité de secrétaire d'administration scolaire et universitaire, ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. La conversation porte notamment sur des questions posées par le jury relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration de l'éducation et des établissements d'enseignement. Cette conversation doit permettre au jury d'apprécier la personnalité, les connaissances professionnelles et la capacité du candidat à se situer dans son environnement professionnel. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

**Article 5** - Le nombre de nominations possibles ainsi que leur répartition par académie, seront fixés dans un arrêté ultérieur.

**Article 6** - Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions, les dates des épreuves, la composition des jurys et la liste des candidats autorisés à concourir feront l'objet d'arrêtés

ultérieurs des recteurs, dans chacune des académies concernées.

**Article 7** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

**EXAMEN  
PROFESSIONNEL**

NOR : MENA0502465A  
RLR : 621-7

ARRÊTÉ DU 10-11-2005

MEN  
DPMA B7

## **A**ccès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire réservé aux candidats "hors académie" - année 2006

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 94-1016 du 18-11-1994, not. art. 11 ; D. n° 94-1017 du 18-11-1994 ; A. du 23-7-2003 modifiant A. du 20-6-1996*

**Article 1** - Un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministère de l'éducation nationale est organisé au titre de l'année 2006 pour les fonctionnaires appartenant à ce corps et rattachés pour leur gestion à l'administration centrale.

**Article 2** - Sont admis à prendre part aux épreuves de cet examen professionnel, les secrétaires d'administration scolaire et universitaire qui auront atteint au 31 décembre 2006, au moins le 7ème échelon de la classe normale, ainsi que ceux titulaires du grade de classe supérieure.

**Article 3** - L'épreuve écrite de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministère de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2006 se déroulera à Paris et dans les centres ouverts à La Baule, Mayotte, Nouméa, Papeete, Saint-Pierre-et-Miquelon, Dakar, Rabat et Tunis, le **lundi 27 février 2006 de 9 h 30 à 12 h 30**.

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une note, d'un rapport

ou d'une lettre administrative à l'aide d'un dossier à caractère professionnel dont les éléments permettent de résoudre un cas pratique. Deux dossiers seront proposés aux choix du candidat :

- l'un portant sur les tâches d'administration générale ;
- l'autre portant sur la gestion des établissements publics d'enseignement.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 points. À l'issue de cette épreuve, le jury en fonction d'une note minimale qu'il fixe et qui ne peut être inférieure à 8 sur 20, dresse la liste alphabétique des candidats retenus pour subir l'épreuve orale d'admission.

**Article 4** - Les candidats admissibles seront convoqués individuellement à l'épreuve orale qui se déroulera à Paris.

**Article 5** - L'épreuve d'admission est une épreuve orale consistant en une conversation de trente minutes avec le jury. Cette conversation a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au minimum et de sept minutes au maximum, sur son parcours professionnel et sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité de secrétaire d'administration scolaire et universitaire, ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. La conversation porte notamment sur des questions posées par le jury relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration de l'éducation et des établissements d'enseignement. Cette conversation doit permettre au jury d'apprécier la personnalité, les connaissances professionnelles et la capacité du candidat à se situer dans son environnement professionnel. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

**Article 6** - Le nombre de nominations qui pourront être prononcées au titre de l'année 2006 sera fixé ultérieurement par arrêté.

**Article 7** - Les inscriptions seront reçues à partir du mardi 22 novembre 2005 :

- soit par le bureau des concours (candidats en fonction à l'administration centrale et agents en service détaché) ;
- soit par les services des vice-rectorats (candidats en fonction dans les territoires d'outre-mer) ;
- soit par les ambassades de France (candidats en fonction à l'étranger).

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur les formulaires établis par la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, tenus à la disposition des candidats à partir du mardi 22 novembre 2005 et jusqu'au vendredi 9 décembre 2005 à 17 heures dans chacun des centres.

Elles devront être :

- soit déposées dans les centres indiqués ci-dessus,

au plus tard le vendredi 16 décembre 2005 à 17 h 00 ;

- soit confiées aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit oblitérée le vendredi 16 décembre 2005 à minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier d'inscription déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

**Article 8** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

<b>COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES</b>	NOR : MENA0502417A RLR : 623-0b ; 623-0c	ARRÊTÉ DU 4-11-2005	MEN DPMA B2
---	---	---------------------	----------------

## CAP des agents et adjoints administratifs des services déconcentrés du MEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 90-712 du 1-8-1990 ; A du 23-8-1984 mod. ; A du 3-12-1990*

**Article 1** - Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 3 décembre 1990 susvisé est remplacé par le tableau ci-dessous :

<b>Corps et grades</b>	<b>Nombre de représentants</b>			
	<b>du personnel</b>		<b>de l'administration</b>	
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Agents administratifs - Agent administratif	4	4	4	4
Adjoints administratifs - Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	3		
- Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4	11	11
- Adjoint administratif	4	4		

**Article 2** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

## CAAP de certains corps de personnels techniques, ouvriers et de service des services déconcentrés et des établissements d'enseignement relevant du MEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 90-715 du 1-8-1990 mod. D. n° 2005-1258 du 4-10-2005 ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; A du 23-8-1984 mod. ; A. du 16-1-1995 mod.*

**Article 1** - Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 1995 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

Corps et grades	Nombre de représentants			
	du personnel		de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
<b>Au lieu de :</b> Ouvriers d'entretien et d'accueil et agents des services techniques : - ouvrier d'entretien et d'accueil de 1ère classe et agent des services techniques de 1ère classe	4	4	4	4
- ouvrier d'entretien et d'accueil de 2ème classe et agent des services techniques de 2ème classe	4	4	4	4
<b>Lire :</b> Ouvriers d'entretien et d'accueil et agents des services techniques : - ouvrier d'entretien et d'accueil et agent des services techniques	4	4	4	4

**Article 2** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 2005  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES  
PARITAIRESNOR : MENA0502419A  
RLR : 624-1

ARRÊTÉ DU 4-11-2005

MEN  
DPMA B2

## CAP des agents techniques de laboratoire, des aides et des aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du MEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 92-980 du 10-9-1992 mod. ; A. du 23-8-1984 mod. ; A. du 16-1-1995 mod. A. du 5-2-1998.*

**Article 1** - Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 1995 susvisé est **remplacé** par le tableau ci-dessous :

Corps et grades	Nombre de représentants			
	du personnel		de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Agents techniques de laboratoire - Agent technique de laboratoire	2	2	2	2
Aides de laboratoire - Aide principal de laboratoire - Aide de laboratoire	2 3	2 3	5	5
Aides techniques de laboratoire - Aide technique principal de laboratoire - Aide technique de laboratoire	2 2	2 2	4	4

**Article 2** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 2005  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

**COMITÉS CENTRAUX  
D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

NOR : MENA0502389X  
RLR : 610-8

RÉUNIONS DES 17-6-2005  
ET 15-9-2005

MEN  
DPMA B3

## **P**lan d'action amiante

■ Plan d'action amiante adopté lors des comités centraux d'hygiène et de sécurité de l'enseignement scolaire le 17 juin 2005 et de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 septembre 2005.

### **2005**

**1 - Établir la liste** des corps de métiers et des disciplines enseignées, considérés comme pouvant présenter un risque d'exposition, à partir du guide de repérage des expositions à l'amiante du ministère chargé du travail. Un groupe de travail constitué de deux médecins conseillers techniques, un médecin de prévention et deux inspecteurs hygiène et sécurité, animé par la DPMA avec la collaboration du professeur Brochard a été mis en place à cette fin. Un repérage des personnels considérés comme pouvant présenter un risque d'exposition a été établi :

- pour les enseignants et enseignants-chercheurs en fonction des disciplines ou sections d'enseignement ;
- pour les personnels non enseignants :
  - . tous les TOS.
  - . les ITRF en fonction de leur BAP.

**2 - Recenser les bâtiments** contenant ou ayant contenu de l'amiante - et en rendre accessible la liste - en s'appuyant notamment sur les diagnostics amiante et les dossiers techniques amiante, y compris les bâtiments détruits (notamment les bâtiments préfabriqués et les bâtiments à structure métallique) chaque fois que cela sera possible, afin d'élaborer une matrice bâtiment/exposition pour :

- permettre d'établir, le cas échéant, les fiches d'exposition et attestations d'exposition pour les agents susceptibles d'être concernés ;
- apporter des informations utiles pour les personnels assurant ou ayant assuré la maintenance et l'entretien des bâtiments.

La liste des établissements scolaires et des écoles comportant ou ayant comporté des bâtiments amiantés devra être établie, au niveau local. Une enquête conduite par la direction

générale des collectivités locales auprès des dites collectivités permettra de disposer de cet état des lieux pour les bâtiments dans lesquels interviennent les personnels de l'éducation nationale.

Un questionnaire télématique développé par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) permettra d'établir les matrices susmentionnées pour les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.

**3 - Une expérimentation** est mise en oeuvre dans les académies de Nancy-Metz et de Rennes en y diffusant un questionnaire d'auto-évaluation permettant aux personnels de 50 ans et plus, susceptibles d'avoir été exposés en raison du métier exercé ou de la discipline enseignée, de décrire leur cursus laboris.

Afin de vérifier la pertinence de la liste des métiers et disciplines concernés, le questionnaire sera également proposé dans les conditions arrêtées lors des C.C.H.S. à des personnels susceptibles de prendre leur retraite dans les 3 années à venir quels que soient leur métier et leur lieu d'exercice.

Les résultats de l'expérimentation seront analysés par un groupe d'experts à l'issue de l'année 2005, en vue de la généralisation en 2006.

**4 - Répertoire** les cas de mésothéliome des personnels de l'éducation nationale sur une période récente.

**5 - Informer** les médecins de prévention. Le séminaire des médecins conseillers techniques du 3 décembre 2004 a permis de faire un état de l'art. Ceux-ci assureront la diffusion de l'information auprès des médecins de prévention exerçant dans leur académie. Les instructions détaillées seront finalisées après les résultats des enquêtes épidémiologiques en cours et, notamment, des études pilotes réalisées dans quatre régions de France sur la surveillance post-professionnelle.

Un guide pratique sera réalisé à destination des personnels qui pourront avoir été exposés aux inhalations de poussières d'amiante.

**2006**

**6 - Généraliser** à tous les personnels concernés et toutes les académies la diffusion du questionnaire d'auto-évaluation en fonction du bilan de l'expérimentation 2005, après avis du CCHS. Informer les chefs d'établissement et les chefs de service de l'ensemble des académies sur le dispositif. Une information générale sur le risque amiante et le plan d'action sera donnée à l'ensemble des personnels. Un pilotage académique sera mis en place pour le recensement de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale concernés.

**7 - Établir la fiche d'exposition** en fonction du résultat de l'auto-évaluation pour les personnels concernés avec prise en compte du cursus laboris et des caractéristiques du ou des sites de travail.

**8 - Mettre en place un suivi médical** des

personnes susceptibles d'avoir été exposées en s'appuyant sur un protocole en fonction des recommandations du groupe d'experts et sur la base des résultats des enquêtes portant sur deux populations :

- les retraités du régime général (Aquitaine, Basse et Haute-Normandie, Rhône-Alpes) ;
- les salariés de la RATP.

**9 - Informer les agents faiblement exposés.**

Pas de surveillance médicale en cas d'expositions faibles. Néanmoins, le médecin rencontrera les agents qui le souhaitent et proposera une surveillance médicale adaptée, en particulier en cas de présomption d'exposition indirecte.

**10 - Assurer le suivi post-professionnel.**

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche soumettra cette question à un examen interministériel.

# MOUVEMENT DU PERSONNEL

## CESSATION DE FONCTIONS

NOR : MENS0502289A

ARRÊTÉ DU 19-10-2005  
JO DU 29-10-2005

MEN  
DES A13

### **D**irecteur de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche en date du 19 octobre 2005, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis Balladore en qualité de directeur de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg à compter du 1er octobre 2005.

## NOMINATIONS

NOR : MENS0502262A

ARRÊTÉ DU 19-10-2005  
JO DU 29-10-2005

MEN  
DES A13

### **C**ommission des titres d'ingénieur

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 octobre 2005, sont nommés membres de la commission des titres d'ingénieur pour la durée du mandat restant à courir :

- En qualité de membre choisi dans le personnel des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère de l'éducation nationale et dans lesquels est délivré le titre d'ingénieur diplômé, représentant des grands établissements :

- M. Christian Rombaut, professeur au centre d'enseignement et de recherche de Lille de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, en remplacement de M. André Faessel, démissionnaire, nommé par arrêté du 25 avril 2002.

- En qualité de membres choisis dans le personnel des écoles et instituts relevant du ministère de l'éducation nationale et délivrant le titre d'ingénieur diplômé :

- M. Patrick Chedmail, directeur de l'École centrale de Nantes, en remplacement de M. Jean-Claude Gentina, démissionnaire, nommé par arrêté du 17 avril 2002 ;

- M. Pierre Fleischmann, directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, en remplacement de M. Dieter Weichert, démissionnaire, nommé par arrêté du 25 mai 2004.

- En qualité de membre choisi par les associations et les organisations professionnelles d'ingénieurs les plus représentatives :

- M. Robert Pelletier, représentant le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France, en remplacement de M. Victor Hamon, démissionnaire, nommé par arrêté du 25 mai 2004.

## NOMINATIONS

NOR : MEND0502424A

ARRÊTÉ DU 7-11-2005

MEN  
DE B3**B**ureau de vote central  
pour les élections à la CAPN  
des personnels de direction

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; A. du 18-7-2005*

**Article 1** - Le bureau de vote central pour les élections à la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction institué par l'arrêté du 18 juillet 2005 est composé comme suit :

- M. Paul Desneuf, directeur de l'encadrement ;
- Mme Micheline Davesne, représentant la liste CGT éduc' action (UNSEN-CGT), assesseur ;
- M. Michel Fortier, représentant de la liste iD-syndicat indépendant des personnels de l'éducation nationale, assesseur ;
- M. Jean-Claude Lafay, représentant la liste SNPDEN-UNSA, assesseur ;

- Mme Andrée Leblanc, représentant la liste SGEN-CFDT, assesseur ;
- M. Patrice Provenchère, représentant la liste SNACE-FO, assesseur ;
- Mme Francine Geindreau-Vidal, chef du bureau des personnels de direction des lycées et collèges, secrétaire.

**Article 2** - Le bureau de vote central se réunira le **mardi 13 décembre 2005**, à 13 heures 30 au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75007 Paris (2ème étage, salle 251).

**Article 3** - Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 novembre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'encadrement  
Paul DESNEUF

## NOMINATIONS

NOR : MEND0502425A

ARRÊTÉ DU 10-11-2005

MEN  
DE B2**B**ureau de vote unique  
pour les élections à la CAPN  
des IA-IPR

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 10 novembre 2005, le bureau de vote unique pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, institué par l'arrêté du 1er septembre 2005 est composé comme suit :

- M. Claude Lecompte, chef de service, adjoint au directeur de l'encadrement, président ;
- M. Jean-Marie Branca, délégué de la liste SI-EN-UNSA Éducation ;

- Mme Andrée Leblanc, déléguée de la liste SGEN-CFDT ;
- M. Michel Maginot, délégué de la liste SNIA-IPR ;
- M. Jean-Claude Rouanet, délégué de la liste d'union SNIA et SNIA-CR ;
- M. Jean-Pierre Sollier, délégué de la liste d'union SIA et SNPI-FSU ;
- M. Philippe Etienne, chef du bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, secrétaire.

Le bureau de vote se réunira le **mardi 13 décembre 2005** à 14 h 30 au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75007 Paris (salle 227, 2ème étage).

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE  
D'EMPLOI**

**NOR** : MEND0502405V

AVIS DU 7-11-2005

MEN  
DE A2

## **S**ecrétaire général de l'université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis

■ L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis est susceptible d'être vacant.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

L'université Paris VIII relève du groupe II des emplois de secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur. Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de SGEPEs :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;

- aux fonctionnaires nommés :

. dans un emploi de secrétaire général d'académie ;

. dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;

. dans un emploi de directeur adjoint ou de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

. dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit, appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont

atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du dernier arrêté de promotion, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans **un délai de 15 jours** à compter de la date de publication du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07. Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier à M. Pierre Lunel, président de l'université Paris VIII, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex, tél. : 01 49 40 67 00, télécopie 01 49 40 67 12.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2sup@education.gouv.fr](mailto:de-a2sup@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, leurs fonctions et affectation ainsi que leur grade et leur échelon. Des informations complémentaires sur l'emploi de SGEPEs sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

VACANCE  
D'EMPLOI

NOR : MEND0502423V

AVIS DU 7-11-2005

MEN  
DE A2

## S<sup>ec</sup>rétair<sup>e</sup> général de l'université de Cergy-Pontoise

■ L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES) de l'université de Cergy-Pontoise est susceptible d'être vacant.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

L'université de Cergy-Pontoise relève du groupe II des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur. Cet emploi bénéficie d'une NBI de 50 points et d'une indemnité pour charges administratives de 2ème catégorie.

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de SGEPEs :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés :
- . dans un emploi de secrétaire général d'académie ;
- . dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;
- . dans un emploi de directeur adjoint ou dans un emploi de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
- . dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit

appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, dans un **déla**i de quinze jours à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à M. le président de l'université de Cergy-Pontoise, 33, bd du Port, 95011 Cergy-Pontoise cedex, tél. 01 34 25 61 25, télécopie 01 34 25 61 27.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 ([de-a2sup@education.gouv.fr](mailto:de-a2sup@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi de Sgepes (statut, rémunération, référentiel) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MEND0502388V

AVIS DU 4-11-2005

MEN  
DE B1

## ASU à l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille

■ Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire à l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille est vacant.

Créée par décret du 30 septembre 2003, l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel autonome regroupant quatre écoles d'ingénieurs.

Elle dispose d'un budget d'environ 7,5 millions d'euros et de 180 personnels enseignants et non enseignants.

Placé auprès de la secrétaire générale, membre de l'équipe de direction, le titulaire du poste devra :

- avoir une expérience professionnelle et une bonne connaissance de l'enseignement supérieur ;
- posséder des aptitudes à la gestion des ressources humaines, des capacités d'analyse et de rédaction à l'élaboration d'un budget ;
- maîtriser les outils de contrôle de gestion afin de contribuer au pilotage de l'école en assistant la direction dans ses décisions au service des

étudiants et des chercheurs ;

- assister la secrétaire générale dans tous les secteurs de gestion de l'école encore en structuration et piloter la mise en place de la LOLF ;
- conforter la politique d'achats et de marchés publics et mettre en cohérence l'activité patrimoniale en forte progression de l'établissement pour créer un véritable campus sur le technopôle de Château-Gombert.

Le candidat devra être particulièrement dynamique et soucieux de participer au développement des compétences existantes.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique, dans un délai de quinze jours à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau de l'encadrement administratif, DE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être adressé directement à Mme la secrétaire générale de l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille, technopôle de Château-Gombert, 38, rue Joliot Curie, 13451 Marseille cedex 20.

VACANCE  
D'EMPLOI

NOR : MEND0502398V

AVIS DU 3-11-2005

MEN  
DE A2

## Agent comptable de l'université Paris II Panthéon-Assas

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris II Panthéon-Assas sera vacant à compter du 1er janvier 2006.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

Cet emploi relève du groupe II des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 966 brut et bénéficie d'une NBI de 40 points et d'une indemnité de

gestion de 2ème catégorie. Il est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans les 15 jours qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau

des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07. Un double des candidatures sera expédié directement à Mme la présidente de l'université Paris II Panthéon-Assas, 12 place du Panthéon, 75357 Paris cedex 07, tél. 01 44 41 55 01. Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront

dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leurs fonctions, leur affectation, leur grade et leur échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable (conditions statutaires d'accès, déroulement de la carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

VACANCE  
D'EMPLOI

NOR : MEND0502400V

AVIS DU 3-11-2005

MEN  
DE A2

## Agent comptable de l'université Paris X Nanterre

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris X Nanterre est susceptible d'être vacant à compter du 1er janvier 2006.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).

Cet emploi relève du groupe I des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 985 brut et bénéficie d'une NBI de 40 points et d'une indemnité de gestion de 1ère catégorie.

Cet emploi est ouvert :

- aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant atteint au moins l'indice brut 821 ;
- aux agents comptables déjà en fonction depuis au moins quatre ans dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe II.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07. Un double des candidatures sera expédié directement à M. le président de l'université Paris X Nanterre, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre cedex.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leurs fonctions, leur affectation, leur grade et leur échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable (conditions statutaires d'accès, déroulement de la carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MENA0502403V

AVIS DU 7-11-2005

MEN  
DPMA B4

## Agent comptable de l'IUFM de Bretagne

■ Le poste d'agent comptable, chef du service financier de l'institut universitaire de formation des maîtres de Bretagne (académie de Rennes) est vacant. Ce poste est destiné à un attaché principal d'administration scolaire et universitaire ou à un attaché d'administration scolaire et universitaire. Localisé à Rennes, ce poste est non logé.

L'institut universitaire de formation des maîtres de Bretagne accueille 3300 étudiants et stagiaires et 300 personnels enseignants et IATOS répartis sur 5 sites en Bretagne. Le budget annuel se monte à environ 8 millions d'euros. L'agent comptable encadre une équipe de 6 personnes et coordonne la gestion financière des 5 sites de formation.

Le poste est doté d'une nouvelle bonification indiciaire de 50 points.

L'agent comptable est membre du conseil de direction de l'institut universitaire de formation des maîtres.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP ; un double des candidatures sera adressé directement à M. Dominique Boitout, secrétaire général de l'institut universitaire de formation des maîtres de Bretagne, 153, rue Saint-Malo, CS 54310, 35043 Rennes cedex.

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MENA0502406V

AVIS DU 7-11-2005

MEN  
DPMA B5

## Dessinateur autocadiste à l'établissement public administratif du campus de Jussieu

■ L'établissement public administratif du campus de Jussieu a été créé par décret en avril 1997 pour conduire les opérations de désamiantage et de réaménagement des locaux des universités de Paris VI et Paris VII, ainsi que ceux de l'Institut de physique du globe installés sur le campus de Jussieu. Il constitue une structure d'une quarantaine de personnes et exerce les attributions d'un maître d'ouvrage public pour :

- les études générales et travaux d'aménagement du campus (13 ha) ;
- les travaux préparatoires nécessaires au désamiantage des locaux ;

- la programmation, la coordination des déménagements liés aux travaux et leur suivi ;
- la construction ou l'aménagement de locaux de desserrement ;
- les travaux de désamiantage des locaux existants puis de mise en conformité et de rénovation (sécurité incendie, installations techniques, clos et couvert...) ;
- les travaux de parachèvement du campus (nouvelles constructions).

Le programme d'investissement est évalué à 700 millions d'euros pour les travaux à réaliser sur le campus de Jussieu (330 000 m<sup>2</sup>) et les dépenses de relogement.

### I - Profil du candidat

Ce poste est destiné à un personnel technique de catégorie C ou B, ou équivalent, spécialiste des logiciels de dessin Autocad et ADT dont il connaît l'ensemble des fonctionnalités et maîtrise parfaitement la pratique.

Motivé, dynamique et consciencieux, le titulaire de ce poste devra faire preuve d'une grande rigueur et avoir le sens du travail en commun (relations permanentes avec les autres cellules). Animé d'un esprit d'initiative, notamment dans la recherche d'informations, il aura la volonté d'évoluer dans son travail.

Une bonne connaissance des outils informatiques de planification et de base de données, notamment système d'information géographique, sera un plus très apprécié.

## II - Description du poste

Les services techniques de l'EPCJ se sont organisés selon une logique de projets, de taille et complexité variables.

Dans une organisation articulée autour de 2 services opérationnels :

- Études et travaux ;
- Stratégie, pilotage et contrôle de gestion, comportant chacun plusieurs cellules, cet agent sera placé au sein de la cellule "Programmation, planification et SIG".

La mission de cette cellule comporte notamment :  
- la mise en place et le suivi du système d'information géographique (SIG) commun à l'EPCJ et à l'université Paris VI, qui fonctionne dans un environnement Autodesk (autocad) :

- . coordination et mise en place du progiciel de SIG (paramétrage, organisation, transfert des données, ...);
- . coordination et suivi des prestations d'intégration de plans dans le SIG ;

- . organisation de l'actualisation du SIG ;
- . animation du réseau utilisateurs du SIG ;
- la programmation des relogements transitoires ;
- la participation à la macro-programmation et à la planification globale de l'opération.

L'agent sera chargé :

- du suivi de la mise en place du SIG avec le responsable de cellule ;
- de l'intégration des données (graphiques et alphanumériques) relatives aux nouveaux bâtiments ;
- de l'actualisation des données au fur et à mesure des déménagements ou des modifications de locaux ;
- des relevés sur site (prise de cotes et validation des données avec les utilisateurs).

Il pourra également intervenir en appui des autres cellules pour l'élaboration ou la modification de plans autocad.

Pour plus de renseignements sur l'établissement public et l'opération, consultez le serveur de l'EPCJ : <http://www.epa.jussieu.fr/>

## Fiche de poste

**Intitulé :** dessinateur autocadiste.

**Employeur :** directeur de l'établissement public du campus de Jussieu, bât S, 10, rue Cuvier, 75005 Paris, tél. 01 53 10 51 05, fax 01 53 10 51 10.

**Contact :** Ch. Vandepaer, tél. 01 53 10 51 68.

**Poste vacant :** immédiatement disponible.

**Forme de recrutement :** détachement.